

morbihan

*L'EAU, L'ARBRE
et LA FORET*



L'Odet

Joël Pierre

Cahiers de L'UMIVEM

Automne - Hiver 1987

N° 38

Qu'est-ce que l'UMIVEM ?

L'UMIVEM (union pour la Mise en Valeur Esthétique du Morbihan), filiale de la FNASSEM, a été fondée en 1969 et regroupe une soixantaine d'associations qui s'intéressent d'une façon ou d'une autre au patrimoine naturel, artistique, architectural, culturel et historique du Morbihan.

Les associations qui la composent sont : des associations locales, soit des délégations départementales d'associations régionales, soit des délégations départementales d'associations nationales (voir la liste de nos adhérents...)

C'est évidemment aux associations locales que l'UMIVEM rend le plus de services. Elle leur sert de caisse de résonance auprès des pouvoirs publics, leur ouvre son bulletin, leur donne la parole à ses Assemblées Générales, leur fournit, quand il y a lieu, la documentation et les adresses de spécialistes.

Les animateurs de l'UMIVEM, entièrement bénévoles, ne défendent pas le passé pour le passé mais souhaitent prouver que sens du présent et respect du passé ne sont pas incompatibles. Pour garder son indépendance à l'UMIVEM, ils ont besoin de votre aide. Merci de ne pas l'oublier !

ASSEMBLEE GENERALE DE L'UMIVEM 1986

- Discours de la Présidente.....	MC Borde	page 2
- Pour le meilleur et pour le pire le problème de demain : l'EAU.....	JC Pierre	page 5
- Problèmes Forestiers dans le Morbihan.....	J Laisné	page 18
- Incendies de Forêts.....	J Briand	page 25
- L'arbre vu par les associations.....	Le Lamer	page 30
- Questions des associations.....		page 32
- L'Arbre pour embellir nos villes, nos routes, nos villages.....	Stéfulesco	page 33
- L'Arbre d'Alignement, l'arbre des champs.....	Guinaudeau	page 35
- Conclusion.....	Singellin	page 41

ASSEMBLEE STATUTAIRE 1986

- Rapport Moral.....	MC Borde	page 43
- Rapport Financier.....	R Vekemans	page 53
- Des livres à offrir.....	MM Martinie	page 55
- Nos amis disparus : Yves Robic Jean Martin-Chauffier.....	MM Martinie	page 57

Préambule

Ce bulletin sur l'eau et sur l'arbre vous arrivera sans doute au moment où l'on commencera à connaître l'étendue des dégâts dus à l'ouragan du 15 Octobre 1987.

L'arbre hélas est aujourd'hui chez nous trop souvent un mort, un blessé ou un malade. Il va falloir que nous sachions mieux que jamais conserver, entretenir, planter. On trouvera ici particulièrement de la page 18 à la page 42 des conseils à ce sujet.

ASSEMBLEE GENERALE- UMIVEM 1986

"L'Eau, la Forêt et l'Arbre dans le Morbihan"

Marie-Claire Borde ouvre la séance en remerciant les nombreuses municipalités présentes ou représentées à cette réunion et tout particulièrement :

Madame Court, vice-président du Conseil Général, Monsieur Briand conseiller général, maire de Pleucadeuc, Monsieur Bardet maire de Plougoumelen, Monsieur Allanic maire de Saint Ave, Monsieur Aubert maire de Concoret, Madame Boyec maire adjoint du Hezo, Monsieur Carric maire adjoint de Néant sur Yvel, Monsieur Caudan maire adjoint d'Hennebont, Monsieur de Cuverville maire de Brandivy, Madame Debon conseiller municipal de Guidel, Monsieur Denis maire adjoint de Saint Gildas de Rhuys, Monsieur Eveno maire adjoint de Monterblanc, Madame Giot conseiller municipal de la Gacilly, Madame Kernan maire adjoint de Pont-Scorff, Monsieur Kervadec conseiller général, maire de Saint Pierre-Quiberon, Monsieur Laisné maire du Bono, Monsieur Le Youedec maire de Kernascléden, Monsieur Menesguen maire adjoint de Lorient, Monsieur Moulin maire adjoint de Ploemeur, Monsieur Pinson maire adjoint de Yannes, Monsieur Renaud maire adjoint de Saint Nolff, Monsieur Tanguy maire adjoint de Locmaria, Monsieur Uhel maire de Merlevenez.

Elle remercie aussi de leur présence :

Monsieur Mailfait préfet du **Morbihan**, **Monsieur Singelin** Délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement, **Monsieur Mallard** Directeur Régional par intérim de l'Office National des Forêts, **Monsieur Huguen** Directeur Départemental de l'Agriculture, **Monsieur Penhouet** Directeur Départemental de l'Équipement, **Monsieur Pilven** Chef de service Départemental de l'Architecture, **Monsieur Graff** de la conférence des Chambres Economiques de Bretagne, **Monsieur Joyeux** de la Chambre d'Agriculture, **Monsieur Jean-Claude Pierre** membre du Haut Comité de l'Environnement, du Comité Economique et Social, et du Conseil d'Hygiène du **Morbihan**, **Monsieur Laisné** président du Centre d'Études Techniques Forestières, **Madame Stefulesco** du Ministère de l'Équipement et de l'Environnement, **Madame Poinas** pausagiste DPLG, **Monsieur Guinaudeau** ingénieur à l'Institut de Développement Forestier, les représentants des administrations, les représentants des très nombreuses associations ainsi que les journalistes.

Puis elle commence son intervention

DISCOURS DE M-C BORDE

On a quelquefois dit de nos assemblées générales qu'elles étaient le bureau des pleurs. Ce discours, en tout cas cette année, ne sera pas larmoyant, mais triomphaliste. En effet, L'UMIVEM prenant connaissance des projets concernant l'Année Européenne de l'Environnement a constaté que nous étions à la pointe de l'actualité.

Jugez-en :

Il est question de protection du patrimoine culturel

Il est question de protection des ressources naturelles : eau potable, protection de la forêt, plantation d'arbres.

Que faisons-nous d'autre depuis 18 ans? Que faisons-nous d'autre aujourd'hui?

Le programme de notre journée était décidé avec le Conseil d'administration qui s'est réuni le 27 Octobre, lorsque passant au Ministère de l'Environnement, nous avons eu connaissance des thèmes

lancés par le Conseil de Europe pour l'Année Européenne de l'Environnement qui se déroulera du 20 mars 1987 au 20 mars 1988. Les thèmes let 2 sont l'arbre et la forêt menacés, l'eau et l'air milieux de vie. Ne croirait-on pas que le Conseil d'Europe avait délégué un observateur au conseil d'administration de l'UMIVEM ?

Le programme de travail envisagé suggère de faire le bilan des connaissances scientifiques sur les maladies des arbres, de lutter contre les incendies de forêts, de planter des arbres en ville, d'entretenir et de protéger les haies et le bocage, d'entretenir la forêt, voilà pour l'arbre. Quant à l'eau, il est question de l'économiser, de la garder propre et vivante dans les rivières, mais aussi bien sûr, dans les eaux souterraines et dans les zones humides, tout cela grâce à la mise en oeuvre des directives communautaires.

Je choisis dans les thèmes proposés ceux qui se rapprochent du thème de notre journée, mais il ne faudrait pas croire que la concordance entre les soucis du Conseil d'Europe et les nôtres s'arrête là. Vraiment, on pourrait croire que ceux qui ont rédigé ces papiers, ont lu avec attention la collection de nos bulletins. On nous reproche parfois d'être passésistes, si nous le sommes, c'est en bonne compagnie.

Avons-nous été passésistes quand, avec l'Association des Amis de l'Île-aux-Moines et l'Union régionale Bretonne de l'Environnement (URBE) nous nous sommes opposés au projet du centre de revitalisation de l'Île-aux-Moines à Kerbozec? Grâce à notre action, la municipalité, le promoteur, semblent chercher à rapprocher du bourg le projet immobilier et le site de Kerbozec est, nous l'espérons, en voie d'être protégé?

Sommes-nous passésistes quand nous disons qu'à Erdeven, commune de 2000 habitants, un projet de ZAC sur 40 hectares pour 5000 habitants est beaucoup trop important et risque de déséquilibrer et la dune et la commune? Pussions-nous arriver à faire modifier le projet dans un sens qui respecte mieux la nature et l'humain. C'est ce que nous avons fait à Damgan où le promoteur, que nous félicitons, a diminué et amélioré son plan?

Sommes-nous passésistes quand nous inquiétons de zonages de Plans d'Occupations des Sols qui permettront d'installer un hydrotel sur la **Vilaine à Arzal**, de construire un trop grand nombre de logements dans un parc boisé à **Brandivy**, des COS trop élevés à **Quiberon**?

Sommes-nous passésistes quand nous demandons aux élus de respecter, la législation et de ne pas l'enfreindre même pour créer un équipement sportif utile, je pense ici au **Golf de Sauzon**?

Sommes-nous passésistes lorsque nous demandons que ce site exceptionnel qu'est le **Golfe du Morbihan**, image de marque du Département, soit protégé par un classement et soit ainsi mis à l'abri de toute atteinte grave (j'ouvre ici une parenthèse pour dire que dans un site fait surtout de lumière changeante et de lignes horizontales, le moindre bouleversement est une atteinte grave)?

Sommes-nous passésistes lorsqu'avec l'Office National des Forêts, la Marine, le **Régiment d'infanterie Marine** et les municipalités de **St Pierre Quiberon** et de **Ploubarnel** nous allons replanter des oyats dans les dunes, ou quand avec la municipalité de **Ploumneven** nous allons nettoyer les rivières, ou relever des chapelles un peu partout en **Bretagne**?

Sommes-nous passésistes lorsque nous éditons de belles plaquettes du **Chanoine Danigo**, des plaquettes qui feront date dans la connaissance archéologique du **Morbihan**?

Avons-nous été passésistes lorsque nous avons essayé d'intéresser les morbihannais au sauvetage du **moulin de Rimaison** en leur demandant de participer au concours lancé par **REMPART** et **Ouest-France**? Concours qu'à quelques voix près nous avons bien failli gagner et qu'en portant l'attention sur ce moulin a accéléré son rachat par un meunier?

Avons-nous été passésistes en lançant dans le **Morbihan**, à la demande de la Fédération Nationale de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux, un concours de photographies sur les devantures anciennes, concours dont nous donnerons les prix demain à **Jesselin**, en présence du sénateur - maire, **le Duc de Rohan**?

Sommes-nous passésistes quand nous essayons de former à la fois au souci de l'environnement et à la prise en charge du patrimoine naturel ou bâti, les enfants qui joueront au **Jeu de l'Hermine**? Ce jeu a été considéré comme l'un des plus intéressants et des plus jolis au **Salon du Jouet de Poitiers**. Il vient d'obtenir le **Label de l'Année Européenne de l'Environnement**. C'est là pour nous une très bonne nouvelle car une grande diffusion de ce jeu rendra notre tâche beaucoup plus facile en formant des générations d'enfants conscients des problèmes et se sentant responsables des solutions. N'est-ce pas là ce que les uns et les autres nous souhaitons toujours? Les enfants d'aujourd'hui, ce sont les électeurs de demain, ce sont aussi les futurs membres des associations, ce sont enfin les futurs élus et les futurs fonctionnaires. Et vous savez bien qu'à **l'UMIVEM** on croit à la concertation entre associations, élus locaux et administrations.

Nous y croyons si bien qu'il nous semble possible et souhaitable de faire nôtres les projets de l'Année Européenne de l'Environnement, et d'en proposer tous ensemble, des applications concrètes locales. Quelle occasion formidable ce serait pour une fois de promouvoir plus que de défendre et de tirer, dans le même sens, le même char.

Pour le meilleur ou pour le pire le problème de demain : L'EAU

Madame **Borde** passe alors la parole à **Jean-Claude Pierre**.

Il annonce d'abord que son petit livre "**Le grand voyage d'Eog le saumon**" édité en français, en espagnol va l'être aussi en anglais. C'est dit-il un petit commencement de l'Europe de l'Environnement.

Nous avons un autre projet multiforme intitulé "**l'eau pure, richesse économique**". Je crois, dit-il, que lier la qualité de l'eau à l'avenir économique de la région est parfaitement raisonnable. La mauvaise qualité de l'eau serait, je vous assure, très grave pour le développement économique de la région. J'espère que le petit montage que je vous présenterai

vous en convaincra. Nous voulons l'été prochain faire séjourner en Bretagne des jeunes de 18 à 25 ans venant de chacun des 12 pays de la CEE. Ces jeunes gens seront répartis sur des rivières : **le Couesnon, le Trieux, l'Elorn, le Loch et le Scorff**. Puis nous les réunirons en une sorte d'université d'été où nous mettrons l'accent sur ce qui est réalisable et réalisé : Un exemple : nous avons lutté contre des abattoirs dont le sang pollue la rivière, aujourd'hui ce sang déshydraté est devenu azote. La lutte contre la pollution qui est toujours un gaspillage a débouché sur la création d'une richesse.

Jean-Claude Pierre passe alors son montage intitulé "l'eau, la terre et la vie" dont le premier thème est : l'eau autrefois respectée mise sous le christianisme sous la protection des saints et des saintes, comme le paganisme l'avait mise sous la protection de ses divinités. Au Moyen-Age, le respect de l'eau était si grand que celui qui était surpris à souiller un puits ou une source était soumis à la peine du carcan. "Notre région, dit-il, a encore quelques rivières à saumon, parmi les dernières de l'Europe continentale. Qui ne voit quelle richesse touristique cela représente ? Protéger la qualité de l'eau de ces rivières c'est une nécessité économique en même temps qu'une nécessité écologique. Pour une fois la chose est évidente. De plus on protégera ainsi la santé car 80% de l'eau distribuée dans les réseaux officiels vient de nos cours d'eau. Garder pure l'eau de ces rivières (c'est ce que l'on appelle la classe 1A ou 1B) fera d'ailleurs faire une économie au moment de la distribution car leur traitement sera plus simple, donc moins onéreux on n'aura pas besoin de les épurer de manière aussi poussée.

On voit hélas un peu partout des pancartes disant "Eau non potable". Qui accuser ? Les ménagères qui abusent des détergents ? Les automobilistes qui vidangent leur voiture ? L'administrateur négligent ? L'industriel qui rejette ses déchets ? L'agriculteur qui abuse des engrais et des pesticides ? L'éleveur qui rejette son lisier ? ou tout simplement le manque de civisme du français moyen, mal informé.

6

Ce ne sont pas seulement les sources et les rivières qu'il faut protéger, mais aussi les zones humides qui économiquement peu rentables sont trop souvent utilisées comme décharges publiques.



J.C. Pierre

Les piscicultures sont parfois gravement polluantes aussi (et **Jean-Claude Pierre** en montre une à 6 kms d'une prise d'eau qui alimente Lorient). Et que fait-on pour protéger les captages ? Très peu sont efficacement protégés. Quand nous dénonçons il y a quelques années les méthodes de l'industrie, de l'agriculture, nous étions pris pour de ridicules passésistes, on commence à savoir à quel point nous avons raison de nous alarmer. Il fallait conserver certains talus. Cela était vrai pour la conservation des sols. Ça l'est de plus en plus car la terre déversée dans les plans d'eau transporte des produits chimiques dangereux. Pendant l'été 1986 après des orages dans la région de **Pontivy**, le **Blavet** avait une telle teneur en

7

produits dangereux qu'il a fallu stopper le pompage d'alimentation de la région lorientaise, mais rien ne stoppait la pollution de la rade.

Une rivière en **Bretagne**, il faut l'étudier de sa source à la mer. Dans les **Côtes du Nord**, c'est ce que nous faisons sur le **Trioux**, dans le **Finistère**, c'est ce que nous faisons sur l'**Aven**. Les collectivités locales des 2 bassins de ces rivières ont un contrat avec l'Etat. 50 millions de francs pour le **Trioux**, 40 millions pour l'**Aven**, cela permet beaucoup d'opérations de dépollution et d'opérations de prévention. Je regrette profondément que nous n'ayons encore pu avoir la même chose sur l'un des bassins versants du **Morbihan**, le **Loch** par exemple qui joue un rôle si important dans l'équilibre du **Golfe du Morbihan**.

Nitrates, phosphates sont partout à l'origine de la marée verte et d'un certain nombre de dysfonctionnements de phénomènes écologiques. Dans une zone d'ostréiculture et de conchyliculture, n'est-il pas urgent d'agir ?

Nous avons fait des mesures sur le **Scorff** et nos photos prises d'avion sont la traduction visuelle de ces mesures. Le **Scorff** est profondément pollué par les techniques agraires actuelles utilisant énormément de produits phytosanitaires. Ici j'ouvre une parenthèse pour demander si à long terme l'excès d'engrais qui aboutit à des rendements très élevés, certes, mais qui fragilise les plantes et oblige à des traitements de plus en plus forts n'est pas profondément déraisonnable ? Et ne parlons pas de ceux dont certains, comme le **2.4.5. T** contiennent des "impuretés" comme l'on dit pudiquement. Dans ces "impuretés" il y a de la dioxine, pensons-y lorsque nous voyons défolier les bords des routes à côté d'un ruisseau. N'oublions pas non plus le drainage. A l'aval des ruisseaux de drainage si les méthodes culturales ne sont pas strictes on a des taux de nitrates très élevés.

Le "Comité Nitrate" mis sur pied par l'Agriculture et l'Environnement ne le nie plus. Mais qu'attend-on pour informer sérieusement les agriculteurs ?

Quant aux élevages de porcs, beaucoup sont perpétuellement en infraction. Ils épandent leur lisier sur des terrains en pente de plus de 7%. Ils épandent par temps de pluie, ils épandent sur des terrains sans cultures capables de fixer l'azote. L'azote infiniment précieux mais qui devrait se trouver dans le sol, non dans les eaux, l'azote perdu pour la culture mais que l'on retrouve dans les nappes d'eau.

Parfois le ruisseau devient un véritable égout, une fosse à lisier et vous voyez ce qui se passe quand le ruisseau se jette dans la rivière, comme cela arrive à l'**Evel** qui reçoit ainsi le lisier avant de se jeter dans le **Blavet**, fontaine des Lorientais.

Signe de déséquilibre encore : l'eutrophisation très sensible dans les retenues. Par exemple dans le **lac de Guertedan** 55



L'Evel

millions de m³ d'eau. L'excès d'azote, de phosphate, de phosphore, va-t-il entraîner sa dégradation biologique? On sait où mène cette dégradation. Dans les **Côtes du Nord** une commune côtière sur quatre se trouve confrontée au problème insoluble de la marée verte sur les plages devenues inutilisables du fait de l'épaisseur des algues gluantes et nauséabondes. Voyez ce que ressentent les touristes lorsque les tractopelles doivent intervenir en plein mois d'août! Certes ces touristes ne sont pas contents mais les coquillages ne le sont pas non plus.

Notre réflexion doit dépasser les intérêts professionnels étroits pour nous amener à une réflexion commune : administration, élus, associations, profession.

Nous, morbihannais, nous devons en particulier sauver le **Golfe du Morbihan**, zone de grande productivité mais aussi de grande fragilité. Tous les biologistes savent que 90 % de la richesse marine c'est d'abord la richesse de la frange côtière c'est dire combien le **Golfe** est précieux et pas simplement pour le **Morbihan**.

J'appelle de mes vœux une journée de travail dans ce département comme nous en avons eues dans le **Finistère** et les **Côtes du Nord**. Une telle journée nous permettrait de réactualiser nos objectifs de qualité et peut-être ensuite pourrions-nous sensibiliser enfin l'opinion en commençant peut-être par les médecins. En 1980 notre association avait écrit à 600 médecins du **Finistère** une lettre contresignée par 10 médecins membres de l'association. Nous avons eu 12 réponses, c'est dire combien les problèmes de protection de la santé étaient encore méconnus.

Pourtant en ce qui concerne les nitrates, l'**OMS** et la Communauté Européenne ont adopté des normes. Les clignotants sont allumés à partir de 25ml/l. A partir de 50 ml/litre, l'eau n'est pas potable. (Et **Jean-Claude Pierre** montre une carte où l'on voit qu'en de nombreux endroits on en est à 100 ml/l) La carte est finistérienne, faite par la **DDASS**. Il n'y a pas de carte pour le **Morbihan**. D'autres cartes montrent qu'en zone

d'élevage intensif et d'agriculture intensive, le danger a considérablement augmenté entre 1980 et 1985. Quant au **Scorff** et au **Blavet** on en était en 1976 à 5mg litres, on en est aujourd'hui à certaines époques de l'année à 25 mg litres".

Monsieur Menesguen l'interrompt pour dire :

"Nous avons dépassé 35 mg litre à la fin de l'hiver dernier."

Jean-Claude Pierre:

"Au **CORPEN** on m'a montré une carte où la **Bretagne** apparaît en rouge avec l'augmentation moyenne de 2 mg litre par an. Mais il n'y a pas que le nitrate, il y a aussi l'ammoniaque et qui dit ammoniaque dit aussi traitement par le chlore. On comprend pourquoi l'eau minérale trouve preneur alors qu'elle coûte presque aussi cher que le lait.

Il est vrai que l'on a trop de lait alors que l'on n'a pas assez d'eau pure. Mais fera-t-on cuire les légumes dans l'eau d'**Evian**, les boulangers feront-ils leur pain à l'eau d'**Evian**, donnera-t-on de l'eau d'**Evian** à boire aux vaches et aux cochons? Une truie gestante ou allaitante a besoin de 35 litres d'eau par jour. 35 litres à 50 mg de nitrate, cela fait-il 1 750 mg de nitrates par jour."

Madame Court demande si le nitrate n'est pas détruit à la cuisson?

Jean-Claude Pierre

"Non, il est concentré au contraire.

Ce qui est indispensable, voyez-vous, c'est que chacun d'entre nous prenne conscience de la gravité de la situation. Il nous semble que nos chantiers de nettoyage où ruraux et citadins travaillent ensemble sont l'occasion pour beaucoup de cette prise de conscience surtout lorsque la presse nous aide. Dans le canton de **St Jean Brevelay** une opération panneaux (sauvons nos rivières) a mobilisé 250 personnes dont beaucoup d'agriculteurs à qui s'étaient joints 20 ostréiculteurs et marins pêcheurs du **Golfe**.



Comment se fait-il que depuis 2 ans notre association n'ait pas touché 1 centime du Conseil Général? Nous ne le comprenons pas. Nous avons pourtant mobilisé 80 TUC en 1985 et 90 en 1986. Et l'Agence de Bassin vient de publier une étude selon laquelle les kilomètres nettoyés par notre association sont les moins chers-

Nous venons de recevoir une lettre de l'organisme qui forme les ingénieurs du génie rural : le **CEMAGREF**, nous demandant notre collaboration ce qui tend à prouver que hors du **Morbihan**, on nous reconnaît quelque compétence.

Au **Conseil Général du Morbihan**, il ne semble pas en être de même, n'est ce pas, chère **Madame Court**?"

Madame Borde suggère alors :

"Il faudrait peut-être que vous quittiez la vice-présidence de l'**UMIVEM**... Les choses iraient sans doute mieux pour nous."

Jean-Claude Pierre :

"Il faudrait en tout cas que s'accélére la prise de conscience des responsables. Je voudrais signaler que le **Corpen** a édité un

document très important qui donne toutes sortes d'idées pour protéger l'eau. Nous les diffusons auprès des groupements de vulgarisation agricole mais il faudrait que la **chambre d'agriculture**, la **DDA**, la **mutualité agricole** en étudient sérieusement les suggestions.

Il faudrait aussi étudier sérieusement ce qu'apporterait à l'économie bretonne le tourisme rural sous forme de tourisme à la ferme. Je suis allé voir ce qui se fait en **Autriche**, l'**Autriche** que l'on a considérée avec condescendance et dont le taux de chômage est de 4 %. Diversification des produits, refus du gigantisme, respect de l'environnement, accueil à la ferme, n'avons-nous pas des idées à prendre là-dedans?

Trouvez-vous raisonnable par exemple que les crêpes bretonnes soient faites avec du blé noir qui vient de **Pologne** ou de **Hongrie**? Trouvez-vous normal qu'on laisse crouler tant de belles vieilles maisons?

Nous avons été imprudents dans nos conceptions économiques, dans l'utilisation des nouvelles techniques nous avons perdu le sens de la nature et de ses équilibres.

Les dernières images du montage montrent des enfants en classe de rivière. L'espoir c'est que ces enfants et beaucoup d'autres avec eux retrouvent le chemin des sources et des fontaines."

Monsieur Mailfait, préfet, félicite **Jean-Claude Pierre** de ce discours décapant.

Il déplore l'absence d'un contrat de rivière tel que celui dont il était responsable dans le **Massif Central**. Le "chevelu fluvial du **Morbihan**", dit-il, paraît y conduire assez naturellement et je propose d'expertiser le terrain, de voir si le Ministère peut encore engager un contrat de rivière, si nous pouvons entrer en concertation avec les élus sur tel ou tel bassin pour examiner s'il est encore temps de mettre à l'étude un tel contrat.

Ceci dit à cette occasion vous vous posez la question de savoir comment la teneur en nitrates pourra éventuellement être

cantonnée puisqu'elle dépend beaucoup du comportement de plusieurs milliers d'agents économiques. Les 13 000 exploitants agricoles utilisent des engrais et des produits phyto-sanitaires qui vont à la rivière. Une réflexion économique souvent présentée à cet égard, (et vous ne l'avez pas reprise **Monsieur Pierre**), consiste à dire que devant la situation difficile dans laquelle se trouvent nombre d'exploitants agricoles en ce qui concerne l'écoulement de leurs produits et les prix qu'ils entendent en retirer et des directions d'actions pour tenter de rétablir les prix de leur production, la solution n'est pas, n'est plus de demander le maximum du prix à l'aval mais de réduire les coûts intermédiaires. Réduire les coûts intermédiaires cela signifie essayer d'optimiser la combinaison de tous les éléments qui permettent de produire et parmi les éléments qui conduisent à la valeur agricole il y a évidemment l'ensemble des nutriments et les produits phyto-sanitaires qui les entourent.

Il n'est pas impossible que dans la grande expérience productiviste qu'on a connue où on disait aux agriculteurs qui voulaient augmenter leurs rendements, on les ait incités à un comportement qui finalement se retourne contre leurs revenus. Mais, aujourd'hui, cela je crois que tout le monde le sait bien, nous sommes passés d'une économie sinon de pénurie du moins d'équilibre à une économie d'excédents au moins dans l'espace économique qui nous concerne. Ce qui revient à dire que pour la première fois depuis toujours, depuis que le monde est monde, on est conduit à dire aux agriculteurs qu'il ne s'agit pas de produire plus, mais de produire moins et de produire mieux par conséquent et de produire à des coûts qui seront tels que vous vous y retrouverez lorsque vous vendrez vos productions. Il y a toute une action éducative tendant à la réduction des coûts par conséquent à l'optimisation de l'emploi des produits sanitaires. Je pense que les groupements de vulgarisation, les organisations professionnelles etc...agiront et que le sens de l'économie agricole prévaudra et que par conséquent au lieu d'assister à une espèce de débauche dans l'emploi des produits phyto-sanitaires comme jusqu'à aujourd'hui, on aboutira vraisemblablement à une certaine

éducation. Cette éducation passe évidemment par les relais de formation des organisations professionnelles agricoles et passe évidemment par des actions d'information sur les conséquences néfastes de l'emploi des nitrates sur le milieu. La limitation des coûts intermédiaires va être une ardente obligation pour les agriculteurs, ils ne seront pas poussés par une idéologie ou par la défense de l'environnement (auxquelles ils pourraient adhérer) mais poussés par une logique économique. Ceux qui finalement auront des déperditions pécuniaires importantes en consacrant par trop de produits chimiques à leurs productions auront un bilan d'exploitation moins bon.

Vous avez beaucoup parlé de l'entretien des cours d'eau simplement, de l'entretien des rives, des bords, des fonds. Les cours d'eau notamment, les cours d'eau non domaniaux étaient traditionnellement bien entretenus par les particuliers. Le code rural met annuellement à la charge des riverains l'entretien du fond et des bords, des cours d'eau. Il y a même un arrêté préfectoral qui indique les dates auxquelles cet entretien doit être fait. Force est de constater qu'au 19ème siècle et le 19ème siècle est prolongé vraisemblablement pour nous jusqu'à la guerre de 14, ces obligations là étaient respectées et puis entre les deux guerres et surtout depuis la deuxième guerre mondiale, on constate qu'il y a un certain laisser-aller et que par conséquent cet entretien était fait de multiples cours d'eau, affluents, confluents. d'où ce que vous avez vu tout à l'heure, les chantiers de TUC qui relèvent surtout d'un entretien différé. Moi j'y suis tout à fait favorable. J'ai entendu dire que vous aviez besoin de quelques moyens financiers supplémentaires pour continuer à travailler comme cela. Je ne crois pas que la demande m'était directement adressée, je peux dire que les TUC me permettent dans les conventions que je signe avec vous, d'allouer 1250 francs par mois à 90 TUC, donc j'ai l'impression que ce n'est pas à moi que ce discours s'adressait directement. Ceci dit, l'Etat a encouragé les agences financières de Bassin à apporter également l'aide financière aux organismes qui se lancent dans les opérations de nettoyage. C'est une aide financière au mètre linéaire je crois, pour

permettre d'aider précisément ceux qui sont démunis de moyens ou qui n'ont pas reçu des concours... Si vous ne l'avez pas fait, il ne faut pas hésiter à demander à l'agence financière de Bassin de compléter l'apport de l'Etat au moyen des TUC par cette aide financière au mètre linéaire."

Jean-Claude Pierre :

"Si vous le permettez, je vais préciser mon point de vue. Nous faisons des chantiers depuis 1969. Le premier organisme qui nous ait aidé a été la **DATAR**. L'agence financière de Bassin a pris le relais et nous travaillons avec elle depuis plusieurs années. Mais c'est sur le plan départemental que cela ne va pas. Dans le **Finistère** et les **Côtes du Nord**, nous sommes aidés par l'Agence de Bassin qui aide à payer les TUC, non par des crédits au titre de l'hydraulique agricole, crédits donnés au mètre linéaire de rivière nettoyée. Ces crédits nous les utilisons pour payer les gens qui entourent les TUC. Des TUC non encadrés ont un mauvais rendement et n'apprennent rien."

Le Préfet :

"Peut-être **Monsieur Huguen** vous a-t-il entendu?"

Monsieur Huguen (Directeur départemental de l'Agriculture) répond que par les crédits de l'hydraulique agricole il a aidé "Etudes et Chantiers" et "Culture à la campagne" (*cette réponse ne nous éclaire pas sur la raison pour laquelle l'APPSB n'a pas été aidée*). **Monsieur Huguen** dit encore :

"C'est sur présentation de dossiers que l'Assemblée départementale décide de la suite à réserver à nos demandes. Mais il faut un dossier "car on ne va pas subventionner un chantier parcequ'il y a 40 TUC en train de déblayer une rivière."

Monsieur Briand (maire de **Pleucadeuc** et conseiller Général) intervient pour dire qu'effectivement le Conseil Général étudie de tels dossiers, mais que ces dossiers sont

d'abord étudiés et sont présentés par les services techniques **DDA** ou **DDE**.

Monsieur le Préfet reprend la parole pour parler des résidus ménagers jetés n'importe où et des monstres abandonnés au bord des rivières.

"Nous nous occupons activement dit-il du syndicat d'élimination des déchets dans le Morbihan intérieur". Puis il parle longuement de la fragilité du Morbihan. "Fragilité qui mérite de notre part beaucoup d'attention".

Marie-Claire Borde le remercie en particulier de la promesse qu'il a faite au sujet des cartes.

Monsieur Menesguen (ville de **Lorient**) intervient pour dire qu'il faudrait de toute urgence protéger les captages en particulier contre les nitrates. "Nous avons fait des travaux pour que le **SIYOM** du pays de **Lorient** puisse s'alimenter indifféremment soit au **Scorff** soit au **Blavet** selon l'état de pollution de l'une ou de l'autre rivière. Nous voudrions une journée d'études concertée sur cette question."

Monsieur Singelin (Délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement) :

"La relation agriculture-environnement, c'est maintenant au niveau de la CEE qu'il faut en parler. On le fait pour la **plaine du PO**, pour la **Hollande**, il faut le faire par la **Bretagne**. La Commission des CE vient de créer au sein de la direction générale de l'agriculture une division agriculture-environnement qui va étudier les mesures à prendre pour arrêter les excès de l'intensification.

Marie-Claire Borde, tout en souhaitant une journée entière sur l'eau propose que l'on parle maintenant de l'arbre et donne la parole à **Monsieur Laisné**, Président du Centre d'Etudes techniques forestières.



Là coulait un charmant ruisseau... Photo Jean-Claude Pierre

Problèmes Forestiers dans le Morbihan

Monsieur Laisné :

"La forêt bretonne peu étendue (10% du territoire contre 25 % pour l'ensemble de la France) très morcelée, (42 % de sa surface occupée par des propriétés de moins de 4 ha contre 25 % pour le reste de la France) n'échappe pas aux difficultés croissantes du contexte économique .

- La fragilité des débouchés des bois de petite dimension et en particulier des résineux d'éclaircie,

- la petite taille moyenne des scieries,
- la domination des bois d'importation dans le bâtiment,
- l'absence d'industries de transformation,
- la baisse, en Francs constants, du cours moyen des bois, autant sur le plan national que mondial.

Le Morbihan n'échappe pas à ces contraintes, mais il a, par rapport aux départements voisins, un problème plus particulier dû à la composition de sa forêt : sur un total de 89.000 ha, 36.000 sont occupés par le pin maritime, soit 40% de la surface.

Pendant longtemps, la lande, composée principalement d'ajoncs et de bruyères, a joué un rôle important dans l'agriculture bretonne, servant de fourrage vert et de litière. Cette litière, bien imbibée de matières organiques, était alors le seul engrais. L'ajonc était donc nécessaire et toute ferme avait son landier. On allait même jusqu'à semer de la lande, comme il est décrit dans les manuels d'agriculture d'il y a, une trentaine d'années.

Sur ces landes très étendues on procéda vers 1850 à des essais de boisement de pin maritime. Cette essence, parfaitement adaptée au climat morbihannais, se développa rapidement sur les landiers, sans pour autant les faire disparaître.

L'ajonc continuait à pousser sous ce couvert qui laisse largement passer la lumière.

L'agriculteur continuait à couper la lande. C'était l'étrépage. Sur la terre bien propre après l'étrépage, le pin se régénérerait parfaitement. Et sans doute l'agriculteur savait, d'instinct, éclaircir les régénérations trop denses, car il lui fallait de la place pour sa lande. De même, il éliminait les mauvais sujets, au profits des meilleurs, car il savait que ce bois, qu'il appelait le sapin, se vendait assez bien (comme poteaux de mine pour l'Angleterre, à partir de Lorient, ou comme caisseries pour les poissonniers.)

Il y avait complémentarité entre l'agriculture et cette sylviculture rudimentaire.

De fortes jolies futaies se constituèrent et le pin maritime devint un des éléments caractéristiques du paysage morbihannais. Il n'était pas rare d'y voir paître quelques pie-noires dans ces bois bien propres.

Et puis vers 1960, avec l'intensification de l'agriculture, les engrais sont arrivés. La paille a remplacé l'ajonc dans les litières. Plus d'étrépage. L'ajonc a poussé sans limite dans ces bois où l'agriculteur ne pénétrait plus, ne pratiquant plus cette sylviculture rudimentaire décrite plus haut.

Dès lors, l'ajonc devient un concurrent redoutable pour les jeunes arbres, leur disputant lumière et sels minéraux, empêchant les graines d'atteindre le sol et supprimant ainsi la régénération naturelle et surtout formant un sous-bois très inflammable, d'où des incendies fréquents et importants : 4.000 ha détruits en 1976 ; 1.000 en 84... Envahis par l'ajonc ces bois de pin maritime deviennent impénétrables autant pour les pompiers que pour les promeneurs.

Certes, il reste encore quelques vieilles futaies acceptables, mais dans l'ensemble le spectacle de ces arbres ou maigres ou trop serrés, ou clairsemés et tordus, noyés dans cette "forêt" d'ajoncs, est attristant.

De plus, souvent, de très nombreux arbres sont malades, attaqués par les insectes ou les champignons, en particulier l'armillaire. (Je suis personnellement contraint de mettre en coupe rase chez moi une parcelle de 5 ha en voie de destruction par ce champignon. Or, ces arbres d'une quarantaine d'années étaient assez loin de leur âge normal d'exploitation. C'est le signe d'un déséquilibre au sein de cette biocénose très complexe qu'est le milieu forestier).

Un autre signe de ce déséquilibre est évident au niveau du sol. Celui-ci, déjà appauvri par la pratique de l'étrépage, qui enlevait avec la lande la partie la plus active de l'humus, reçoit depuis plus d'un siècle les aiguilles du pin maritime, particulièrement acidifiantes. L'humus, généralement noir et

épais, semble privé de toute activité biologique, ne remplissant plus son rôle d'échanges de sels minéraux et d'alimentation hydrique.

Cette forêt dégradée ne remplit plus son rôle de sauvegarde de l'environnement.

Et la production devient faible, moins de 3m³ par ha et par an pour la moyenne. Les grumes de plus de 1m³, qui intéressent l'industrie, deviennent rares. On peut constater l'inadaptation de ces peuplements à produire des bois de qualité, d'où une mauvaise rentabilité pour le propriétaire et pour les autres intervenants de la filière bois, d'autant qu'il n'y a pas d'industries locales capables d'absorber les petits bois. Enfin, le prix du m³ de pin maritime baisse en valeur constante. Même en forêt landaise, pourtant très organisée, aux dernières ventes d'automne, près de 50 % des lots proposés n'ont pas trouvé preneurs.

L'avenir économique de cette essence paraît incertain, d'autant qu'elle sera bientôt concurrencée par l'arrivée sur le marché des résineux exotiques, Douglas et Sitka, nettement plus performants et aux qualités technologiques appréciables.

Ces pins maritimes qui rapportent peu, intéressent de moins en moins leurs propriétaires, d'où une production de plus en plus médiocre en quantité et en qualité.

On ne peut terminer ce bilan économique sans évoquer les incendies qui ont coûté si cher au département. Et il faut bien admettre que c'est bien le pin maritime qui en est responsable à 99%. Pourquoi? Parce qu'il laisse passer la lumière et permet le développement de l'ajonc qui propage l'incendie. Or l'élimination de l'ajonc par gyrobroyages répétés est financièrement impensable.

Dégradés au plan écologique, sur la voie d'une rentabilité négative au plan économique, trouverons-nous à nos 36.000 ha un rôle social intéressant? Hélas! L'aspect peu esthétique et la pénétration difficile, incompatible avec une activité touristique, ne permettent pas de terminer ce réquisitoire sur une note favorable.

Alors que reste-t-il au pin maritime? Comme le dit souvent, **Monsieur Pascaud**, ici présent, il n'a qu'un seul mérite,

celui d'exister. Et il faut bien sûr, dans la mesure du possible, essayer d'amener à terme d'exploitation les peuplements existants susceptibles d'obtenir un cubage appréciable en quantité et qualité. C'est par exemple le cas des régénérations naturelles après les incendies de 1976, en particulier dans le massif de **Molac**, où grâce aux subventions de l'État et du Conseil Général, une action de vulgarisation, démarrée en 1983, a permis de sauver près de 500ha. Permettez-moi de saluer au passage **Monsieur Briand**, Conseiller Général, **Maire de Pleucadeuc**, qui a été l'avocat très efficace des forestiers auprès du Conseil Général et sans qui cette action n'aurait pas eu lieu. Qu'il en soit très vivement remercié. D'autres peuplements mériteraient une sylviculture suivie, en particulier les indispensables éclaircies. Nous essayons d'en vulgariser les méthodes.

Mais pour les peuplements sans avenir et surtout, pour ceux, qui arrivés à maturité, sont mis en coupe rase, il semble raisonnable de songer à la substitution du pin maritime par d'autres essences.

Quelles essences ? C'est là la question.

D'abord, je voudrais infirmer une opinion que j'ai trop souvent entendue: "on fait du pin maritime parce que le sol est trop pauvre pour faire autre chose". C'est là une erreur qui devient évidente quand on se donne la peine de faire de la pédologie, c'est-à-dire l'étude des sols. On s'aperçoit que sur des sols exactement semblables, souvent côte à côte, on peut voir une lande boisée de pins maritimes lamentables, et tout près une magnifique futaie de chênes et hêtres, comparable aux meilleures futaies du centre de la **France**. Mais sur ces sols semblables, l'action de l'homme a été entièrement différente. Sur la lande avec pins maritimes, c'est ce que je vous ai décrit précédemment, avec étrépage et absence de sylviculture suivie et avisée, avec tous les avantages qui en découlent : stabilité, régénération naturelle, meilleure résistance aux maladies, risques d'incendies pratiquement nuls, préservation du sol et du milieu, pérennité

Et qu'y-a-t-il de plus beau qu'une belle futaie de chênes ?

Il ne s'agit pas bien sûr de mettre du chêne partout. La sylviculture du chêne est difficile, onéreuse et on n'est pas certain d'obtenir le fameux chêne de tranchage dont un seul exemplaire s'est vendu l'année dernière dans l'Orne 116.000 Francs. Mais si on réussit quelle merveille que cette association idéale entre la nature et le génie humain.

Sur le plan économique, ce chêne, fruit d'une technique difficile et très élaborée, possible dans notre région mais pas partout dans le monde, doit avoir dans l'avenir plus de chances de se négocier que le résineux banal et facilement accessible à des pays de très grandes surfaces forestières comme l'**URSS** ou les pays scandinaves. Ce raisonnement s'applique à beaucoup d'autres feuillus, qui, s'ils sont plus longs en général à arriver à maturité, ont des produits d'éclaircie, toujours négociables en bois de chauffage. Cependant, il ne semble pas que ce soit sur des prévisions économiques, à des échéances de 50 à 100 ans, qu'il faille décider l'orientation forestière. Mais nous pouvons essayer d'installer des forêts respectueuses des équilibres biologiques, plus résistantes aux maladies, à la pollution, aux incendies, ménageant les sols, voire les reconstituant et favorisant l'essor d'une faune et d'une flore associées.

C'est le plus souvent le cas des forêts feuillus le biotope y étant plus riche et les milieux plus stables. Nous en avons un bel exemple à **Saint Grave** sur les landes de **Lanvaux** où de magnifiques chênes sont associés à des hêtres et accompagnés de nombreuses essences secondaires comme l'if ou le houx.

Mais les résineux peuvent aussi constituer des milieux équilibrés à condition d'être accompagnés de feuillus. C'est le cas à **Tredion** d'un très beau peuplement de Douglas mélangés à des châtaigniers et à d'autres essences, ou, encore à **Tredion**, des pins Laricios, des hêtres et des châtaigniers.

Il semble que ce sont les associations d'essences qui répondent le mieux aux exigences de l'équilibre défini plus haut.

La forêt primitive dans notre région était une chênaie hêtraie ; ce qui ne veut pas dire qu'il faille revenir à cette forêt primitive naturelle, dite climatique. L'homme a besoin de bois pour son économie. La forêt primitive de très faible

production, mais de grande surface, suffisait à une population peu nombreuse. Aujourd'hui, nous sommes très nombreux et la forêt est petite. Mais nous en avons toujours besoin. Il faut donc toujours produire. Produire certes le maximum, dans le minimum de temps, mais sans détruire les grands équilibres biologiques, en respectant les associations végétales et animales et en assurant la pérennité des sols. Ceci n'est pas facile et demande beaucoup de réflexion, en particulier au niveau de l'aménagement, de l'entretien, de la gestion de ces forêts.

Mais n'ayons pas peur de nous attaquer à quelque chose de difficile. Le paysan breton qui étrépaît sa lande, il y a trente ans, n'est-il pas devenu un remarquable technicien et producteur? Pourquoi le sylviculteur n'en ferait-il pas autant? Si, en plus, il pense : pérennité des milieux, maîtrise des coûts et contrôle de la production, il aura réalisé le compromis entre la fonction écologique et la fonction économique de la forêt.

Pour répondre à ce programme, il faut déterminer les essences susceptibles de donner les meilleurs résultats suivant les terrains concernés ; car à chaque type de sol et de climat, ce que les forestiers appellent une station, correspond bien évidemment une association d'essences idéale. Et c'est là que l'étude des sols, l'étude pédologique devient indispensable. Associée à la climatologie et à la phytosociologie, elle permettra de constituer une typologie des stations nous donnant un catalogue des potentialités forestières de celles-ci.

C'est dans cet esprit que le Centre Régional de la Propriété Forestière a mis en place depuis le 1er octobre dernier un ingénieur forestier spécialisé dans la typologie, chargé de cette étude pour les **landes de Lanvaux**. Et il faut une nouvelle fois remercier **Monsieur Briend** d'avoir favorisé cette action.

Cette étude de typologie doit être étendue à l'ensemble du département. Une carte pédologique des sols forestiers du département serait le premier moyen de réussir cette typologie.

L'ensemble des organismes forestiers départementaux : **D D A F, C N F, C E T E F, C R P F** pourraient alors, après concertation, proposer des types de forêts répondant aux critères définis plus haut.

Le financement de cette action, déjà engagée, par le **Ministère de l'Agriculture** et le **FIDAR**, doit être complété par le Département.

J'aimerais, Messieurs les élus et représentants de l'Administratif que vous me fassiez part de vos critiques, favorables ou défavorables, car, membre de la nouvelle commission régionale d'orientation forestière chargée de définir ces choix de sylviculture, je ne voudrais pas aller dans le sens de ce que je crois être d'intérêt général sans votre assentiment.

Je remercie **Madame Borde** de m'avoir donné l'occasion de vous présenter cette conception d'une forêt plus équilibrée sur le plan écologique, mais qui serait aussi beaucoup plus esthétique pour notre département.

N'est-ce pas un des buts de **l'UMIYEM**."

Marie-Claire Borde remercie **Monsieur Laisné** :

"Vous avez coupé l'arbre sous le pied à **Monsieur Briend** qui pendant toute notre intervention disait :
"Cela j'allais le dire".

Elle passe la parole à **Monsieur Briend**, conseiller général, **Maire de Pleucadeuc**, qui va parler des incendies de forêts :

Incendies des forêts

Monsieur Briend :

"Je suis tellement d'accord avec **Monsieur Laisné** que je crois inutile de parler après lui sauf pour dire un mot des incendies de forêts.

Je suis Maire d'une commune deux fois sinistrée et vous comprendrez pourquoi les problèmes du feu dans la forêt me

bouleversent. En 1976, 1000 ha incendiés dans ma commune, 2000 ha dans le canton. En 1986 de nouveau un incendie à cause d'accident. Ce que j'ai à dire, c'est que les plantations faites uniquement de pins maritimes sont très souvent exposées au feu. **Monsieur Laisné** avec qui je travaille beaucoup en a dit les raisons. Ce qui rend la chose dramatique c'est que le mauvais état du sous-bois rend très difficile la lutte contre le feu. Dans les bois non entretenus, on n'entre pas. Le département a maintenant un grand dépôt de matériel efficace mais efficace à condition de pouvoir entrer dans le bois.

Que faire? Comment lutter contre le feu?

1/ Faire des allées de dépressage d'environ 1,50mètre. Cela peut-être réalisé très rapidement.

2/ En période sèche, organiser des guets en se servant des châteaux d'eau. Cela aussi peut-être immédiat.

3/ Planter des feuillus au milieu des pins. Cela ne se fera pas en un jour et il faudrait y inciter les propriétaires (savent-ils que le chêne de bonne qualité se vend bien. Et que, par exemple, un très beau chêne de 170 ans environ s'est vendu plus de 50.000 francs dans la forêt de **Lanvaux**).

Mais il faudrait que le législateur modifie la fiscalité en ce qui concerne les propriétés rurales. Les lois actuelles favorisant la destruction des forêts ne serait-ce que pour payer les droits de succession."

Monsieur Jarno, maire de **Camors** applaudit aux propos de **Messieurs Laisné** et **Briend**.

"Il faut, dit-il planter des chênes et des hêtres. Cela est urgent dans les forêts domaniales où l'on a abusé de l'épicéa. (En 1976 ce sont 120 ha de hêtres et de chênes abattus beaucoup trop tôt que l'on a ainsi remplacés). Dans le cas de coupes il faudrait éviter l'emploi d'engins lourds qui abîment l'humus. Il y a quelques années, j'avais fait appel à **Monsieur Bonnet** et on avait cessé d'employer ces engins, malheureusement en 1984 on a employé ces engins non pas pour des taillis mais pour exploiter des futaies de chênes et de hêtres. Que l'on aille voir au SO du chêne Napoléon dans la forêt de **Floranges**.

Monsieur Liscouët m'a montré l'autre jour en forêt de **Floranges** une machine qui n'arrache pas ces souches quand il n'y a pas de taillis, mais coupe les souches à ras du sol. C'est beaucoup mieux ainsi car on n'abîme pas l'humus.

M-C Borde remercie **Monsieur Briend** et **Monsieur Jarno** de leurs interventions.

Elle laisse la parole à **Monsieur Bardet** maire de **Plougoumelen**, qui nous dit ensuite :



Chênes rouges d'Amérique au milieu de chênes pédonculés

Guinaudeau

Comment un maire a travaillé pour le paysage de sa commune.

Monsieur Bardet, Maire de **Plougoumelen** :

"Il y a deux ans, j'avais essayé de vous parler des difficultés d'un maire en ce qui concerne la conservation de l'habitat ancien sur sa commune et, en fin de compte, du manque de moyens face à l'inertie des propriétaires et à leur méconnaissance de la valeur "architecturale" de leur patrimoine. Cette année je voudrais vous entretenir de l'influence que peut avoir un maire sur la conservation des milieux naturels sensibles.

La Rivière

En ce qui concerne les rivières, nous nous trouvons face à quatre partenaires essentiels qui doivent absolument cesser de s'opposer : collectivités, propriétaires, DDA et associations.

Il existe plusieurs méthodes pour nettoyer une rivière pratiquement obstruée par 50 ans d'abandon à la végétation.

A) une méthode mécanique avec utilisation d'engins, à proscrire,

B) une méthode manuelle, douce, à base de volontariat et combien souhaitable pour un milieu aussi fragile.

J'ai fait l'expérience de la deuxième solution, elle est plus difficile pour un élu car accaparante et plus difficile à gérer qu'une adjudication d'un laisser-faire confortable.

Un premier chantier a nettoyé en Octobre 1986 - 600 mètres sur les 3000 mètres les plus encombrés ; 120 personnes enthousiastes, une rivière préservée, 15 cordes de bois récupérées et offertes par le riverain, (ce qui n'était pas une obligation). Dépenses : 1700 francs d'aménagement de chemin, 500 francs de carburant et 1500 francs d'intendance diverse (casse-croûte, boisson). Et chez les participants un fort désir de continuer, mais il faudrait que les autres communes riveraines nous rejoignent.

Saluons au passage le formidable travail d'encadrement, d'organisation de l'association "Eaux et Rivières" en la personne de **Monsieur Belley**, et l'incroyable persévérance des "gaules" vannetaise et alréenne qui se consacrent à un bout de rivière pratiquement tous les dimanches et à tous ces volontaires anonymes qui n'hésitent pas à donner des heures de travail, comme ça, pour rien, pour le plaisir.

Non, il ne faut pas sacrifier nos rivières à la désaffection des riverains, ni à la course aux honoraires, ni même au besoin de travail d'une entreprise excellente, pour l'adduction d'eau, l'assainissement, le curage des fossés, mais inadaptée dans ce milieu fragile que sont les rivières.

Les Forêts

La commune possède un massif forestier de 150 ha d'un seul tenant classé en zone NDa du POS, le département en possède 10

ha acquis par droit de préemption au titre de la taxe d'espaces verts ; 50 propriétaires se partagent ces 150 ha. Un à lui seul en possède 30 ha. Vous comprendrez le morcellement du reste. Une visite à pied de cette forêt est saisissante ; déboisement, enchevêtrement, surpopulation, maladie qui gagne le résineux en ce moment. Il y a donc quelque chose à tenter.

Comme pour les rivières avec "Eaux et Rivières", j'ai connu le CRPF qui par statut est voué à "l'amélioration des structures foncières de la petite propriété forestière". Pour améliorer les structures, deux solutions :

1/ Le groupement forestier, véritable société civile qui regroupe les propriétés et qui redistribue des parts au millième au prorata de la surface, de la valeur de sol et des coupes.

2/ L'association (genre loi 1901) syndicale de propriétaires qui s'occupe de la vulgarisation de la technique, recherche des débouchés pour les remanants des coupes, etc... (Car les déchets qui restent en place pendant des années empêchent la régénération et peuvent être cause d'incendies).

Cet organisme est un trait d'union indispensable entre les collectivités dotées d'une volonté d'aboutir et les propriétaires toujours peu motivés au départ.

Comme pour les rivières, un recensement des propriétaires est nécessaire et une réunion d'information expliquant les différentes solutions de regroupement doit suivre, car il n'y a pas de mise en valeur possible sans ce regroupement.

Nettoyage, dépressage, élagage, reboisement, coupes, voilà schématisée la marche à suivre pour une mise en valeur.

Il est plus que temps qu'une initiative vienne des élus et particulièrement du département pour que tout cette biomasse trouve un débouché sous des formes diverses (copeaux et briquettes par exemple).

Je me suis battu en vain pour que la collectivité installe dans le nouveau collège de **Pluneret**, une chaudière à bois ; il existe actuellement sur le marché des systèmes automatisés, souples

à l'entretien. C'est dans un premier temps, par les chaudières d'hôpitaux et de collèges, que l'on peut commencer à assurer des débouchés à d'éventuels entrepreneurs de combustibles à base de bois de récupération.

Monsieur Briand félicite le maire de **Plougoumelen** et annonce que sur sa propre commune il pense travailler avec les associations au nettoyage de la **Claie**.

"Il est certain, dit-il, que le Conseil Général devra se soucier de plus en plus de ces problèmes d'environnement très importants dans le Morbihan.

En matière de développement agricole peut-être avons-nous pris une mauvaise direction, dit-il, mais comme il n'est jamais trop tard pour bien faire nous avons besoin que beaucoup de gens réfléchissent à ce problème."

Madame Borde souhaite que de nombreuses mains s'inspirent des méthodes employées à **Plougoumelen** et passe la parole aux associations.

Problèmes des différentes associations.

Monsieur Le Lamer, de l'association "**La Yigle**" de la **Trinité sur Mer** passe un montage photographique sur **l'arbre dans le Morbihan**. 66 diapositives tantôt consternantes tantôt encourageantes. Encourageantes comme celle qui montre une replantation d'arbres par une municipalité aussitôt après l'abattage de leurs prédécesseurs. Consternantes : de paysages complètement dénudés après le remembrement, d'arbres malades pour des raisons diverses, d'arbres tués par des destructions volontaires des haies par le feu, d'énormes tas de souches abandonnés, de haies d'arbres de feuillus de haut jet remplacés par des haies de cupressus.

Monsieur Le Lamer commente tout cela de façon très intéressante.

Madame Digne, secrétaire de l'association de **Crac'h**, **St Philibert**, **Locmariaquer** s'inquiète d'un projet de loi, dite

Loi Marcellin, sur la délimitation du **DPM**. Elle s'inquiète de ce que certains éléments de ce projet de loi seront en contradiction avec la loi du 31.1.86 dite **Loi Littorale**. "Ne va-t-on pas voir se multiplier les enrochements, les endiguements, les assèchements au mépris de l'intangibilité du **Domaine Public Maritime**?"

Monsieur Mazé :

"Ne seraient-ce pas deux municipalités littorales qui auraient sollicité cet aménagement de la loi?"

Monsieur Singelin dit n'avoir eu connaissance de quoique ce soit à ce sujet.

Madame Echard de l'association du **pays entre Mès et Vilaine** s'inquiète de la prolifération de chenille **Cul brun** qui est polyphage et mange aussi bien le chêne que le prunellier que le rosier.

Elle se multiplie rapidement.

Comment doit-on agir pour lutter efficacement contre cette chenille et qui doit le faire? Est-ce la commune? Le département?

Monsieur Pascaud de la **DDA** dit combien il est difficile de nettoyer une haie envahie par les "**Cul bruns**". Si c'est une haie de prunellier, le mieux est de la passer au broyeur. Il faut savoir, dit-il, c'est une chenille qui ne tue pas l'arbre mais l'épuise.

A **Kervoyal**, les **Amis de Kervoyal** qui voient le mauvais état de leurs dunes s'inquiètent qu'on y fasse des apports de terre, des semilles de pelouse et des plantations de pins.

Ils demandent quels sont les arbustes adaptés au milieu dunaire? Ils s'inquiètent aussi des élagages d'arbres par l'EDF et demandent comment éviter de telles amputations à l'avenir?

Dans la **presqu'île de Rhuys**, l'association du pays de **Rhuys** s'inquiète d'un abus de conifères, regrette au **Petit Mont** le percement de nombreuses allées et des débroussaillages intempestifs qui ne sont pas faits pour conserver le peuplement naturel.

Elle regrette que les municipalités plantent si peu. Par exemple au **Croisty** on a dépensé des sommes importantes pour mettre des chamoerops dans des bacs, mais on n'a pratiquement pas planté d'arbre bien adapté au climat dans la zone portuaire. Elle souhaite que la zone boisée de **Kervert** soit réellement protégée et que les plantations d'oyats sur les dunes le soient aussi du passage des piétons, des engins motorisés et des chevaux.

Les Amis des chemins de ronde rappellent :

- l'intérêt des plantations de tamaris en bord de mer qui ont un rôle de fixation de la dune grâce à leurs racines particulièrement longues, un rôle de filtre de retenue du sable et une grande résistance au vent et aux embruns.
- la nécessité d'un droit d'intervention des pouvoirs publics dans des secteurs menacés ou négligés.

Les Amis de Belle-île, comme les **Amis des chemins de ronde**, s'inquiètent des plantations de cupressus, en site classé, qui modifient complètement le paysage et empêchent la vue sur la mer.

L'**association de Brandivy** souhaite que lors des modifications de route, l'entreprise chargée des travaux ôte les restes de bitume sur les portions de route condamnées. Elle demande à qui appartiennent ces délaissés et si une association peut être aidée pour les planter ?

Elle demande aussi de quel recours elle dispose pour faire respecter les règlements des **POS** au sujet des plantations : nombre d'arbres, essences choisies. Comment faire, demande-t-elle, pour promouvoir une politique communale de conservation ou de récréation de talus autour des constructions nouvelles et anciennes ? Existe-t-il des textes précisant ces détails ?

Elle aimerait aussi être plus informée du projet de golf à **Brandivy** qui risque d'avoir une incidence sur le paysage boisé.

Monsieur Penhoët, Directeur Départemental de l'Équipement répond qu'il est tout à fait favorable à l'utilisation des délaissés pour des plantations s'ils ne sont pas utilisés mais il ne semble pas très enthousiaste quant à la rétrocession des cailloux aux privés.

Après ces quelques échanges, **Madame Borde** donne la parole à **Madame Stéfulesco** de la mission du paysage du Ministère de l'Équipement et de l'Environnement qui passe un montage sur :

"L'arbre pour embellir nos routes, nos villes, nos villages .

Ce montage n'a rien de breton. Il est pourtant plein de renseignements que l'on retrouve dans une superbe brochure dont elle est l'un des auteurs "Ces arbres que l'on aligne" (STU Mission du paysage. 2 Avenue parc de Poissy 75016 Paris), que l'on pourrait résumer ainsi :

- 1/ L'arbre est nécessaire à la ville
- 2/ Avant de planter il faut imaginer l'effet que l'on aura dans 30 ans, dans 50 ans.
- 3/ En milieu urbain on peut se permettre des arbres exotiques, des arbres à fleurs. L'originalité (qui serait déplacée dans la campagne) on peut l'admettre ici.
- 4/ Elle insiste sur le fait que tout lotissement devrait être planté dès sa conception.

D'une façon générale il ne faut pas oublier que les arbres sont des organismes vivants qui croissent, atteignent leur maturité, tombent malades et vont vers la mort. Oublier qu'un arbre grandit est très fréquent et cela entraîne des élagages et des abatages extrêmement coûteux.

D'autre part si l'on attend trop pour abattre un arbre arrivé à maturité, les arbres affaiblis deviennent dangereux et quand ils sont abattus trop tard, l'abatage devient une charge financière au lieu de procurer un revenu.

La sagesse est d'exploiter avant la limite d'âge et de replanter aussitôt. Les replantations par lots importants sont toujours moins chères.

Marie-Claire Borde :

"La doctrine en matière de replantation change d'une année sur l'autre."

Monsieur Penhoët (DDE) :

"La mission du paysage à laquelle nous participons comprend des paysagistes, des ingénieurs et des techniciens de la route."

Nous travaillons sur les plantations d'alignement le long des routes.

Les plantations anciennes dues aux Ponts et chaussées du siècle dernier ont une centaine d'années ce qui pose des problèmes de gestion et de sécurité."

Monsieur Delmon :

"Quelqu'un a acheté un terrain pour faire des parkings réservés. Pour gagner une dizaine de places on a arraché tous les arbres. Est-ce normal? (brouhaha qui empêche d'entendre la réponse)"

Monsieur de Kerhor :

"Ce qui m'inquiète dans le POS c'est que les zones constructibles sont presque toujours des espaces nus. Là où il y a beaucoup d'arbres ne pourrait-on construire aussi dans les arbres comme à Arcachon. Lorsque l'on traverse la Bretagne en train par exemple, on est frappé de recevoir des maisons plein la vue, entre Fougères et la Pointe du Raz, c'est ainsi, alors qu'entre Paris et Fougères les maisons se fondent dans le paysage."

Loin de moi la pensée que l'on ne puisse construire que dans les bois et que l'on scie pour cela 80% des arbres. Ce que je regrette c'est que trop de maisons s'implantent dans le désert."

Ces remarques provoquent ce que le journal officiel appellerait "mouvements divers" dans l'assemblée.

Monsieur Mazé :

D'accord en cela avec le Maire de St Armel, absent, regrette que les machines ébrancheuses abîment les arbres. N'y aurait-il pas des machines moins traumatisantes?

Marie-Claire Borde :

"Je crois que l'on parle de l'élagage dans le montage de Monsieur Guinaudeau."

Monsieur Penhoët :

"On souhaiterait avoir des appareils plus performants."

(La conversation devient très animée. Quelqu'un de l'administration reconnaît que les appareils en usage sont très destructeurs. Il faudrait dit-il, passer beaucoup plus souvent. A notre décharge il faut dire que les riverains ne font plus rien eux mêmes).

Madame Pasco pense que dans bien des cas la situation s'améliorerait si l'administration travaillait davantage avec les citoyens.

De nouveau brouhaha qui montre que le sujet passionne l'auditoire.

A regret, **Marie-Claire Borde** interrompt les conversations passionnées pour donner la parole à **Monsieur Guinaudeau** revenu du Tchad exprès pour nous dit-elle. Au Tchad, **Monsieur Guinaudeau** conseillait les tchadiens sur la meilleure façon de planter les haies.

L'arbre d'alignement, l'arbre des champs

Monsieur Guinaudeau :

"Je ne vais pas vous parler de l'arbre des forêts mais des champs et de l'arbre d'alignement".

En plein accord avec **Madame Stéfulesco**, **Monsieur Guinaudeau** donne quelques règles :

- Ne retenir que les espèces, exotiques ou non, parfaitement adaptées au climat et au sol.

- Ne pas planter n'importe comment. Bien préparer le terrain dès la fin de l'été.

- Planter à l'automne des arbres jeunes, moins chers, dont la reprise se fait beaucoup mieux que les plants de 5 ans et davantage.

-Etre ensuite très attentif aux tailles de formation, c'est-à-dire, à la forme à donner aux plants jeunes, forme qu'ils garderont par la suite. C'est ainsi que l'on s'épargne les élagages très coûteux et mauvais pour les arbres d'un certain âge.

En 1980 on a replanté 300 kilomètres de haies brise-vent.

Et **Monsieur Guinaudeau** nous passe un très intéressant montage sur les haies brise-vent, qui ne sont pas toujours plantées dans les régions de bocage traditionnel. C'est que, dit-il, on commence à s'inquiéter de l'érosion.

"Les haies sont indispensables à toutes les zones de ruptures de pente pour consolider les talus, pour freiner l'érosion des sols. Elles retiennent la terre, elles empêchent le ruissellement et elles obligent les eaux à s'infiltrer dans le sol. Elles permettent ainsi le remplissage des nappes profondes, ces nappes qui constituent la réserve de la parcelle, ce qui est très important pour les agriculteurs car le premier problème pour les agriculteurs, c'est l'eau.

Quant au ralentissement du vent on l'obtient par des haies à demi non perméables au vent. Un bon brise-vent de feuillus doit avoir trois étages de végétation. Il protège le sol des effets du vent sur 15 à 20 fois sa hauteur. Il doit être homogène sur toute sa hauteur, de la base à la tête. Le rideau de verdure doit être aussi régulier que possible et aussi haut que possible. Entre les feuillus de haut jet : (qu'on élaguera)

- Il faut planter des arbres en cépée qui assurent la protection moyenne.

- Et enfin des arbustes buissonnants qui assurent protection basse de la haie."

Marie-Claire Borde interrompt en souhaitant que l'on offre ce montage aux DDA?

"Ne pourrait-on pas passer systématiquement ce montage dans les communes qui vont avoir le remembrement?"

Monsieur Guinaudeau :

"C'est fait dans certains départements, **Côtes du Nord, Ille**

et Vilaine, Loire Atlantique. Il y a des techniciens spécialisés qui ne font que ça.

Dans le **Morbihan**, la Chambre d'Agriculture fait, je crois, des actions de ce genre."

Monsieur Guinaudeau continue son montage.

"Comment disposer les haies autour de nos parcelles?"

Séparer les haies de 200 à 300 mètres

Bien les orienter par rapport au soleil :

Les haies de grande dimension peuvent être plantées dans l'axe Nord-Sud. Les haies plantées dans l'axe Est-Ouest présentent une face Ombragée toute la journée. Il vaut mieux les choisir petites pour limiter l'ombre sur la parcelle qui se situe au Nord.

Le maillage idéal, en général, est de 3 à 4 hectares en zone d'élevage, de 5 à 15 hectares en zone de culture. Mais il y a des exceptions. Il faut parfois des petits brise-vent. On modifie ainsi le climat, on dirait que la haie agit comme un capteur solaire : les cultures sont plus précoces

Les levées de céréales se font 10 à 15 jours plus tôt

La mise à l'herbage est plus précoce

La haie joue un grand rôle dans l'équilibre biologique de la parcelle : les insectes pollinisateurs, les lombrics, les coccinelles, les rapaces, les fouines, les belettes qui mangent les mulots. Enfin la haie est un abri pour le gibier.

Planter c'est devenu très simple, très économique si l'on respecte quelques règles :

1/ Ne choisir que des espèces adaptées au climat et au sol

Ne choisir que des espèces compatibles entre elle

L'Institut de développement forestier a édité un guide pour aider les candidats.

NB : 23 avenue Bosquet 75007 Paris (14552349)

2/ Se grouper pour acheter chez un grossiste multiplicateur. Il faut mettre des jeunes plants qui coûtent moins cher et reprennent mieux

3/ Faire au bon moment la préparation du sol profonde et très soignée (sous solage de 80 cm).

4/ Toujours planter sous plastique noir qui fait un effet de serre.

Le paillage plastique double pratiquement la croissance de la haie la première année.

La première année on laisse les arbres pousser en paix.

La deuxième année on fait une taille de formation, on rabat les arbustes de 15 à 20 cm pour qu'ils repartent en touffe.

Pour les arbres droits : il faut enlever les fourches au sommet de l'arbre.

Dès la quatrième année on commence à élaguer.

Qu'est-ce que ça coûte : un exemple : une haie de merisiers sur 300 mètres, a coûté (fuel compris) 3 000 francs. Au bout d'une quinzaine d'années on peut espérer, en coupant le taillis qui repartira sur les souches, 20 à 30 stères de bois de feu."

Monsieur Guinaudeau :

"la politique de remembrement a été décidée sans réflexion suffisante. Les gens de l'agriculture reconnaissent leurs erreurs. On a pris conscience de l'importance de l'arbre et de la haie. Cela a commencé aux **USA**. Dans le Dakota du nord on plante 6000 hect de haies par an! C'est la même chose en **Afrique**."

Marie-Claire Borde :

"Alors voulez-vous m'expliquer pourquoi on continue à détruire le **Morbihan**?"

Monsieur Guinaudeau :

"Dans les années 70, dans le remembrement, 2/3 de haies disparaissaient 1/3 était conservé. Maintenant c'est l'inverse. Ce qui pose un autre problème celui de la restauration des haies existantes.

Actuellement certains remembrements en **France** en **Haute Maine** ne sont plus basés sur les limites juridiques de la propriété mais sur les limites techniques, avec le géomètre, ce qui permet de garder les bonnes haies.

Le changement ne se fait pas seul mais par sensibilisation des intéressés. Nous avons pu introduire dans les équipes de

remembrement, des paysagistes. Grâce aux associations qui ont maintenu la pression, il y a des progrès. Mais bien des agriculteurs, restent à convaincre, pour cela il nous faut des outils techniques.

A quoi est due l'érosion de **la Beauce**? demande un assistant

"La matière organique c'est le ciment du sol. Pour se conserver un sol doit être couvert de végétation. Sur le sol nu s'enclanche automatiquement la destruction. Les méthodes culturales actuelles provoquent cette érosion."

J.P Duval :

"Pour en revenir aux haies, il faut savoir dire les raisons de les garder!"

Monsieur Guinaudeau :

"En **Ille et Vilaine**, dès qu'il y a un remembrement prévu, on passe le montage, on fait un plan de conservation des haies qui est corrigé, discuté, par tous les propriétaires. Il est prévu bien avant de faire le regroupement des parcelles. C'est un plan technique. Ce qui pose beaucoup de problèmes, c'est de devoir rendre à chaque agriculteur la même superficie et la même valeur que celle qu'il avait précédemment.

Dans la région de **Rennes** on a fait un **SDA vert** sur 70 000 ha. On a indiqué aux maires quels étaient les points forts du paysage à garder. Il est dommage que cette procédure ne soit pas assez répandue. Il est dommage que dans la plupart des **POS** et des **SDAU vert** il n'y ait pas de plan directeur de paysage qui permette de protéger. Qui dise où on peut construire, qui donne les indications générales. Le **SDAU vert** s'adressait aux communes, aux agriculteurs, à la **DDE** et au public. On a fait des réunions d'information partout. Maintenant au **Rheu**, c'est la commune qui prend en charge les plantations publiques ou privées. Mais bien sûr il faut des spécialistes. **Monsieur Singelin** et nous, avons beaucoup planté de haies!

A **l'île de Batz** où nous sommes allés ensemble, les paysans ne voulaient pas planter de haies. On a emmené les gens de **Batz** aux **îles Scilly** (où la végétation est très importante) voir

des paysans qui faisaient des cultures qu'eux ne pouvaient pas faire et actuellement sur 200 ha il y a 20 kilomètres de haies, c'est totalement quadrillé."

Monsieur Singelin :

"On découvre petit à petit au cours des interventions qu'il y a quelques années on n'était pas prêt à payer le prix de la qualité. Aujourd'hui on retrouve la qualité aussi dans l'aménagement du territoire. Dans les communes rurales, où le budget est extrêmement strict, s'il n'y a pas une volonté très déterminée de faire de la qualité on a du mal."

Marie-Claire Borde propose des expériences à faire dans une commune morbihannaise avec un montage audio-visuel qui aide les habitants à prendre conscience de la richesse de leur commune.

Monsieur Guinaudeau :

"Quand on veut faire de l'aménagement, le premier consulté doit être le paysagiste. Malheureusement, DDE, DDA n'y font pas assez appel. S'il y a un message à retenir de cette réunion, faire faire par un paysagiste un diagnostic paysager sur le territoire."

Monsieur de Kerhor :

"N'est-il pas trop tard, il y a tant de POS bouclés qui n'ont jamais pris conscience de ce genre de travail! Tant de décisions sont prises qui ne tiennent aucun compte de l'environnement."

JP Duval :

"A Rennes, nous avons eu la chance d'avoir à faire à une équipe municipale qui voulait faire quelque chose et faire appel à des spécialistes, en mettant dans le coup les associations et la population. Cela est-il transposable?"

Monsieur Guinaudeau :

"Il faudrait des unités, des pays, dans le Morbihan pour faire

ce que nous avons fait à Rennes. Si le Conseil Général veut le faire il le fera."

Monsieur Singelin :

"Je vais vous répondre oui, car il y a un protocole en cas de signature entre le **Ministre de l'Environnement et le district de Rennes** qui permettra sous des formes diverses d'arriver à faire des choses comme cela."

Patricia Poinas, Architecte paysagiste nous montre alors des diapositives sur trois aménagements en paysage semi-urbain, qu'elle a réalisés dans le **Morbihan**.

- La Place de l'Eglise de **Landaul**

- Un mail à **Ploermel**

- Un parking sur les bords de la **Vilaine à la Roche Bernard**.

Chaque fois, elle est partie de ce qui existait en essayant d'intégrer le nouveau à l'ancien. C'est ainsi qu'à **Landaul**, le très bel if a été considéré comme l'élément important à protéger et à mettre en valeur. Des murets protègent l'arbre et l'église, la place où les voitures peuvent stationner sans avoir tous les droits et on a planté un petit tilleul pour équilibrer l'if.

A **Ploermel**, on a bordé les escaliers de végétation au lieu d'y mettre des rampes. On a refait le mail avec de grands arbres.

A **la Roche Bernard** la commune avait décidé de remblayer une zone humide afin de créer deux parkings : l'un pour les voitures, l'autre pour les bateaux de plaisance. Nous avons fait des économies sur un premier projet en faisant un écoulement des eaux à ciel ouvert au lieu de buser et nous avons étudié les plantations en essayant de donner une impression de bocage dit-elle.

Marie-Claire Borde remercie **Patricia Poinas** et souhaite que des aménagements tels que ceux qu'elle vient de présenter se multiplient dans le **Morbihan**, puis elle demande à **Monsieur Singelin** de bien vouloir clore la réunion

Monsieur Singelin :

" Je tiens d'abord à remercier et féliciter l'UMIYEM pour la qualité des interventions et des échanges qui se sont déroulés aujourd'hui.

D'abord sur le problème majeur d'environnement en Bretagne, c'est-à-dire la qualité de l'eau.

Les associations ont réalisé un travail de pionniers en matière de sensibilisation et d'éveil et elles ont joué là un rôle essentiel. Je me félicite de voir qu'aujourd'hui l'ensemble des partenaires concernés par ce problème commence à s'atteler à ce problème grave.

Ensuite sur le problème de l'arbre

L'arbre, ce mal aimé, rogné, mutilé, arraché a besoin de la sollicitude des hommes. Qu'il s'agisse de reconstituer un bocage de qualité, de replanter les places de nos centres bourgs, de sauvegarder et enrichir nos parcs et jardins, il y a là un vaste champ d'action qui doit animer bénévoles, professionnels, et de plus en plus les décideurs de l'aménagement local.

L'environnement, je le constate encore aujourd'hui avec force, c'est l'affaire de tous. Le rôle de vigilance de l'opinion publique, et notamment, de sa traduction dans la vie associative, sont essentielles pour que peu à peu des comportements hérités d'un vieux fond culturel de lutte avec la nature changent compte tenu à la fois de notre capacité désormais acquise à dominer la nature; et a contrario de notre besoin fondamental de contacts avec cette même nature.

Assemblée Statutaire 1986

RAPPORT MORAL

Ce qui me paraît dominer cette année c'est le sentiment de déception de travail inutile :

Déception FNASSEM :

Déception quand à Pâques dernier nous avons voulu lancer à la place du Conseil d'Architecture d'urbanisme et d'environnement dans le Morbihan à la demande de la FNASSEM (Fédération nationale de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux) un concours photographique sur les devantures anciennes. Nous rêvions de donner de l'importance à ce concours, à la remise des prix que nous imaginions avec les artisans de la chambre des métiers, la DRAE avec la CCI, le Crédit Agricole. Nous promettons des prix... Malgré 6000 dépliantés édités par la CCI et distribués par nos soins dans tout le Morbihan, malgré d'innombrables contacts nous avons eu 7 participants qui ont photographiés 15 devantures.

Ce concours nous a coûté environ 3000 francs entre les prix et les timbres. Il nous a permis cependant d'intéresser quelques personnes à l'UMIYEM et de mieux faire connaissance avec le Duc de Rohan et la municipalité de Josselin qui nous ont reçus d'une façon charmante lors de la remise des prix puisque c'est la devanture d'une josselinoise qui a obtenu le premier prix.

Concours REMPART :

Déception aussi quand à l'occasion de Concours REMPART le splendide moulin de Rimaison que nous espérions faire acheter par la commune de Bieuzy pour en faire un musée vivant de la meunerie a été racheté par d'autres. Heureusement cet autre est un meunier qui vraisemblablement le respectera. Nous avons là encore essayé d'intéresser les morbihannais à ce concours, avons envoyé 500 lettres avons acheté et fait acheter des quantités de journaux. Il s'en est fallu de très peu que nous en arrivions avant l'Alsace qui a gagné les 50 000 francs.



Concours de devantures. Remise des prix à la Mairie de Josselin par le Duc de Rohan.

Action des préfetures devenue difficile :

Déception beaucoup plus profonde et beaucoup plus inquiétante, celle de constater que ceux qui ont pour mission de faire respecter la légalité, se sentent beaucoup trop souvent timides devant les maires, devenus pratiquement seuls décideurs. Déception ressentie non seulement dans les associations mais aussi dans les services des préfetures : **DDE, DDA, SDA.**

A ce sujet voici des extraits d'une lettre adressée par l'UMIVEM à Monsieur Chirac :

"Il me semble, Monsieur le Premier Ministre, qu'il serait urgent de réconforter les préfets et les sous-préfets en leur rappelant que chacun d'eux est dans son département le garant de la loi et le soutien de ceux qui essaient de la faire respecter.

Parmi ceux-ci se trouvent aux côtés de fonctionnaires courageux bien des membres des associations. On s'est beaucoup moqué des écolos hirsutes, irresponsables et soixantehuitards. Ils ne sont dans la défense de l'environnement qu'une frange qui s'amenuise. Les mouvements sérieux comprennent beaucoup de militants passionnés (et il faut bien l'être pour y passer tant de temps et y consacrer tant d'argent) mais réalistes, ignorant de moins en moins les aspects sociaux et économiques des problèmes, et de mieux en mieux formés sur le plan juridique"...

"Un ministère de l'environnement, c'est une si bonne chose, que nous souhaiterions au nôtre des moyens accrus en personnel et surtout en argent. Mais si nous voulons qu'en matière d'environnement la France cesse d'être en Europe le pays le moins conscient et le plus en retard, il faudrait que le souci d'environnement soit partout présent. Il y a de la santé et de l'équilibre des générations à venir."

Et des extraits de la réponse de Monsieur Pélissier, conseiller auprès du Premier Ministre :

"Le Premier Ministre m'a chargé de vous remercier de la franchise de votre propos et de vous dire que les questions d'environnement font partie de ses préoccupations premières.

Vous en trouverez une preuve dans la composition même du Gouvernement qui place le Ministre Délégué chargé de l'Environnement auprès du Ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports, dont l'action en matière d'urbanisme et d'infrastructure concerne très souvent les paysages.

Cette répartition et association des responsabilités gouvernementales a fait ses preuves depuis bientôt un an et plusieurs dossiers difficiles ont pu être traités grâce à la prise en compte conjointe des préoccupations d'aménagement du territoire d'une part, et d'environnement d'autre part.

En outre, le Premier Ministre, malgré la situation économique et financière très difficile que le Gouvernement a trouvée à son arrivée, n'hésite pas à prendre les décisions qui s'imposent lorsque notre patrimoine naturel se trouve gravement menacé.

C'est ainsi qu'en matière d'incendies de forêts, les décisions qui ont été prises à l'issue du Comité Interministériel du 11 décembre 1986 sont les plus cohérentes et les plus importantes, y compris sur le plan financier, qui aient jamais été prises par un Gouvernement depuis de longues années.

Dans d'autres domaines, comme la pollution du Rhin, ou la prise en compte des risques naturels technologiques, le Gouvernement a, là encore, démontré qu'il ne considérait pas comme secondaire ces problèmes d'environnement.

Vous pouvez donc être rassurée que cette ligne sera maintenue chaque fois que nécessaire, et j'espère que votre propre action sera elle-même constante et déterminée, car celle de l'État doit être complétée par celle d'associations comme celle que vous animez."

Recours :

La démission des responsables qui ne font pas jouer les commissions de conciliations, et trop peu souvent le contrôle de légalité, oblige les associations à faire des recours devant les tribunaux. C'est ainsi que cette

année nous avons eu un recours contre le **POS d'Arzal** qui prévoit un zonage constructible sur le DPM, pour permettre d'implantation d'un hydrotel. De notre point de vue c'est une sorte de détournement de la loi littorale : comme on ne peut pas construire à moins de 100 mètres de la mer eh bien on construit sur l'eau et le tour est joué!

Nous en avons un contre la modification du **POS de Quiberon** qui permet dans certaines zones NA un changement de COS de 0,30 à 0,90. Nous en avons un à **Pluneret** contre la révision de POS qui permet d'introduire une pastille constructible dans la zone qui va de la route à la rivière du **Bono**, qui était en NDA au POS précédent.

A **Larmor** où problème de la route de transit gagnée sur la DPM au mépris de la loi n'est pas résolu.

A **Carnac** où nous voudrions soustraire définitivement ce qui reste de marais salants à l'appétit des promoteurs, le procès suit son cours,

A **l'Île-aux-Moines**, le site n'est pas toujours classé, mais, je crois en passe d'être recheté par le Conservatoire.

Beaucoup d'entre nous savent quel travail représentent ces recours. Pour l'**UMIYEM**, c'est notre ami **Monsieur Mérimée**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation qui a toute la peine. Sans lui je ne sais comment nous pourrions réussir à faire des recours qui se tiennent. C'est pour nous une aide matérielle considérable, mais l'aide morale est encore plus importante, car les connaissances juridiques de **Monsieur Mérimée** sont telles qu'il nous évite de nous lancer dans des recours inutiles. Nous ne sommes jamais sûrs de gagner ce que nous entreprenons, mais nous ne nous lançons que lorsque nous avons de fortes chances de réussir.

Comme nous aimerions que tous nos sympathisants retraités soient aussi actifs.

Je ne vous parle ici que des recours intentés directement par l'**UMIYEM**, mais à **Damgan**, à **Pénestin**, dans la **presqu'île de Rhuys**, il y en a aussi faits par les associations locales. Et puis, il y a tous ceux que nous aurions dû faire.

Or dans la plupart des cas l'administration préfectorale pourrait probablement faire respecter la loi. Pourquoi donc est-elle souvent si timide, ce qui nous oblige à faire "le sale boulot"... Nous devenons ainsi bien souvent, les gêneurs, et l'on dit : "vraiment les associations exagèrent". Parfois même aux associations on dit : "Méfiez-vous, un jour on vous demandera des dommages et intérêts".

Dans le même ordre d'idées, déception de voir la commission des sites enteriner des irrégularités patentes, afin de ne pas déplaire à certains maires.

Déception de voir des maires ne tenir aucun compte de la législation sur les sites classés, je pense en particulier au **Golf de Sauzon**.

Déception aussi de constater que le ministère ne fait pas son travail. Combien de nos lettres sont restées sans réponse! Nous n'avons même pas droit à un accusé de réception. S'il en est ainsi pour l'**UMIYEM** qui représente 60 associations, qu'en est-il pour d'autres? Et puis, quand on rencontre à **Paris** les gens à qui l'on a écrit ils semblent assez peu au courant des problèmes... Sans doute au plus haut niveau, sont-ils plus passionnés par leur carrière politique que par ce que vous et nous, nous nous usons à protéger et cette désinvolture descend en cascade jusqu'aux personnes qui sont là pour travailler comme elle travailleraient dans n'importe quel autre ministère. Il y a certainement des exceptions. Mais que peuvent-ils, ces gens qui croient à ce qu'ils font, étant donné le manque de liaison entre les services?

Pour vous montrer un exemple. Le 29 octobre 1986 je rencontre au Ministère la personne chargée du Comité français de l'Année Européenne de l'Environnement. Je lui présente le jeu de l'Hermine et lui propose de travailler à un projet de foulard qui reprendrait des cartes du jeu et servirait pour l'Année Européenne de l'Environnement. "Allez-y", me dit-elle. "C'est une excellente idée". Alors confiante j'y vais. Je prends des contacts avec Hermès et avec d'autres maisons de foulards. Hermès ne peut s'engager faute de temps (il lui faut deux ans), alors je m'adresse à un fabricant qui fait les somptueux foulards de l'armée.

Nous travaillons à la maquette dont je confie la mise au point à une artiste que vous connaissez. Je vais 3 fois à **Paris** pour cela, je fais faire des

photos couleurs de la maquette, je cherche des sponsors tous azimuts, je cherche des points de vente, j'imagine un stand spécial Année Européenne de l'Environnement au **Printemps**, ou à l'aéroport de **Paris**, je rencontre des responsables etc... En février, je téléphone au Ministère pour dire où en est mon projet- On me répond "Ah mais le Comité français de l'Année Européenne de l'Environnement dans sa dernière séance a labélisé un foulard de Balenciaga". Je ne vous dis rien de mon écoeurement.

Depuis j'ai rencontré les gens qui ont trempé dans l'affaire. Pas un mot d'excuse, ni de regret. Personne n'a même eu l'idée de me proposer un remboursement des frais que j'ai engagés. Ma note de téléphone de 4 000 francs comme mes déplacements à **Paris**, c'est moi qui les paierai, les 1200 francs de photocopies, tout le matériel de la maquette, les heures passées à les faire c'est nous qui les paierons. Et je crois pouvoir vous certifier que tout cela n'affectera en rien les gens qui, au Ministère, en portent la responsabilité!

DAU

Je vous disais qu'il y a des exceptions. Je le sais car je travaille souvent avec la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme et le service des Sites. Là on se sent compris et épaulé. Je crois qu'en votre nom à tous je peux remercier ces fonctionnaires de grande qualité. Nous avons besoin d'eux mais peut-être ont-ils besoin d'associations pugnaces qui font du bruit à la base?

Je crains de vous paraître bien désabusée aujourd'hui. Désabusée oui mais pas encore complètement découragée.

Jeu de l'Hermine

J'ose espérer que nous réussissons enfin à donner au jeu de l'Hermine une audience nationale et pourquoi pas...internationale.

Pour cela en mai, nous sommes allés à **Paris** à la vente de charité de Franklin ; en juillet pendant 4 jours, au festival du jeu à **Parthenay** ; en octobre pendant 5 jours, au salon du jouet de pointe à **Poitiers** où j'ai eu la chance de rencontrer **Madame Lazarine Bergeret**, la personne qui connaît tout et tout le monde dans le monde du jouet, qui est d'une efficacité et d'une complaisance sans pareilles ; en février au **salon du jouet à Paris Nord** pendant une semaine.

Dans ces salons épuisants, on prend de nombreux contacts. En rentrant chez soi, il faut relancer les gens que l'on a rencontrés et...beaucoup d'autres.

Nous avons espéré qu'**Elf** utiliserait le jeu de l'Hermine comme jeu d'été. C'eût été pour nous le coup de publicité qui nous aurait permis de nous faire connaître et ça aurait permis de faire en cette Année Européenne de l'Environnement passer nos idées dans le grand public. Au début octobre, je suis allée à **Paris** rencontrer les responsables de l'environnement chez **Elf**. On m'a laissé de l'espoir. On allait étudier la chose et puis fin décembre on m'a dit que dès septembre le jeu de l'année suivante était arrêté... C'est dommage. **Elf** nous achète cependant des jeux, ce dont je les remercie, mais en petite quantité.

Nous avons écrit à toutes les grandes compagnies pétrolières et à 24 centrales d'achat. Nous écrivons d'abord en joignant un jeu à la lettre et puis, nous téléphonons et nous essayons d'avoir des rendez-vous. C'est un cercle vicieux : les grands magasins n'ont pas envie d'avoir à vendre un jeu peu connu mais comment le faire connaître s'il n'est nulle part en vente?

Il faudrait qu'à l'occasion de l'Année Européenne de l'Environnement les médias en parlent. C'est pour cela que je suis allée à la conférence de presse du lancement de l'Année Européenne de l'Environnement le 16 à **Paris** où j'ai donné une bonne cinquantaine de jeux aux journalistes, mais qu'en feront-ils?

Maintenant nous nous attaquons aux sociétés qui ont à faire dans l'environnement. Nous continuons inlassablement à écrire, à téléphoner tous azimuts, cela coûte très cher, prend beaucoup de temps. Peut-être un jour serons-nous recompensés!

Malgré les difficultés que nous avons à commercialiser le jeu, nous avons proposé au Comité français de l'Année Européenne de l'Environnement qui leur a accordé le label de faire une série de puzzles sur la nature. C'est à **Albertine Deletaille** que nous en avons demandé l'illustration. Nous aurons 3 puzzles qui seront vendus dans une même boîte. L'un montrera la flore, l'autre la faune des dunes, et le troisième montrera la dune abîmée et une dune replantée. Ces puzzles s'adresseront à des enfants entre 4 et 8 ans. Les trois ensemble devraient ne pas dépasser 100

francs. Mais je pense que nous ferons des tirés à part des deux premiers pour les vendre séparément et bon marché.

Et puis nous referons des cartes de vœux à partir des cartes du jeu. La quadrichromie coûte très cher, alors il faudrait que nous nous aidiez à les diffuser.

Le temps que nous passons à essayer de vendre le jeu nous empêche de faire autre chose, mais il est essentiel pour nous de vivre par nos propres moyens puisque la subvention de la **DRAE** ne dépassera certainement pas 8 000 francs, et que du Conseil Général du Morbihan nous ne devons rien attendre.

Ah si l'**UMIYEM** se remembrait, là elle aurait des crédits, puisque malgré les surplus agricoles on continue à remembrer. Actuellement dans le **Morbihan**, ce sont les si belles communes de **Ploerdut**, **Guiscriff**, **Plumergat** qui vont subir le remembrement. Heureusement notre ami **JP Le Dauff** sera la personne qualifiée pour la protection de la nature. Souhaitons-lui d'être entendu.

Nous avons demandé aux municipalités à qui depuis l'origine de l'**UMIYEM** nous envoyons gracieusement notre bulletin de s'abonner. 17 ont répondu. C'est peu certes mais c'est mieux que rien. Il nous faudrait plus d'abonnés. Là aussi nous avons besoin de vous...

Pour nous aider nous avons actuellement 3 TUC grâce au ciel. Ce n'est rien de trop je vous assure. Notre **Yves Guillaumot** nous a quittés en décembre. Il était là depuis 18 mois, connaissait tout et son départ m'a paru une catastrophe. Heureusement, nous avons trouvé une autre perle, **Isabelle Le Chénéchal** de **Lanester** qui se met bien aux affaires, mais il faut du temps pour tout connaître et vous lui pardonnerez si quelques uns d'entre vous n'ont pas reçu de convocation en temps voulu. Elle est aidée par **Gwénola Yaouanq** qui est une as de la machine à écrire. Et par **Isabelle Lecointre** qui vient de **Coëtquidan** 2 jours entiers par semaine et qui s'occupe particulièrement des contacts à prendre pour le jeu. Les trois ensemble me coûtent 1500 francs par mois ce qui est bien raisonnable. La possibilité que nous aurons de prolonger les TUC d'un an sera une aide certaine pour nous, car nous garderons peut-être 2 ans nos

secrétaires qui seront plus efficaces. Nous aurons ainsi, je l'espère, la possibilité de mettre notre fichier sur ordinateur.

Car depuis janvier, nous sommes informatisés. Ce sera certainement une aide très importante pour nous, mais apprendre à bien s'en servir, n'est pas une petite affaire.

Je ne vous ai pas dit que nous avons édité deux bulletins. Un double du **chanoine Danigo** sur les églises et chapelles du pays de **Belz**. Le lancement de la brochure a eu lieu à **Erdeven** en présence du maire qui nous a très gentiment reçus.

Le numéro 36 relate notre Assemblée Générale de 1985. Il aurait été plus intéressant si la bande enregistrée des débats n'avait pas été malencontreusement effacée...

Nous allons, dès que nous aurons un moment, préparer celui de l'Assemblée Générale de 1986 qui, je crois pouvoir le dire, a été passionnante grâce à la qualité des intervenants.

- Que vous dire d'autre ?

Qu'à la demande de différentes associations nous sommes intervenus à **Larmor-Baden** pour une station d'épuration et que nous sommes heureux d'accueillir à l'**UMIYEM** la jeune association de **Larmor-Baden**; à **Brandivy**, où un projet non pas de golf mais d'opération immobilière à l'occasion de la création du golf a inquiété la nouvelle association qui a demandé à adhérer à l'**UMIYEM**; et aussi à **Damgan**, où un projet d'immeuble à **Kervoyal** a suscité des réactions des habitants qui ont créé une association des amis de **Kervoyal**. A cette occasion nous avons rencontré et le maire et le promoteur avec qui nous avons eu de très bonnes relations. Celui-ci a accepté de reconsidérer son projet, de le modifier et pour de prochains projets se mettra en relation avec nous.

C'est aussi ce qu'a fait **Monsieur Guillou** architecte, à propos d'un projet de construction d'immeubles à usage d'habitation à **Quiberon**. Cet immeuble devrait remplacer le Casino. Nous avons quant à nous pensé que si quelque chose devait se construire là, en zone NDa ce ne pourrait être

qu'un bâtiment public. L'association locale, elle, refuse tout principe de reconstruction. Les positions ont au moins le mérite d'être claires et si le promoteur se lance dans cette construction sans tenir compte de notre avis, ce sera à ses risques et périls. Je tiens à remercier **Monsieur Guillo** de nous avoir interrogés à temps.

Au mois d'octobre nous avons organisé avec la municipalité de **Saint-Pierre - Quiberon**, celle de **Plouharnel**, **L'ONF**, la Marine de Lorient, le Régiment et la population de **Yannes**, les associations de **L'UMIYEM** et quelques membres de clubs de moto un après-midi de replantations de dunes à **Port Bara** en **Saint-Pierre** et le long de la grande plage de **Penthiève**. Malgré une tempête magnifique, dans notre après-midi nous avons replanté plus de 50.000 plantes. Nous avons bien l'intention de recommencer des journées comme celle-là où se rencontrent les utilisateurs de la dune venus d'horizons différents. Puisse-t-on une prochaine fois avoir de très nombreux adeptes de la moto, de 4/4, du kart. Puisse-t-on aussi d'ici là, leur avoir trouvé un terrain qui leur permette de pratiquer leur sport sans nuire ou plutôt sans trop nuire à la nature.

J'allais oublier de vous parler de la loi littorale et du numéro spécial qu'a fait **Combat Nature** avec le **Coline** sur l'application de cette loi.

Si je vous parle pas des réunions nationales, régionales ou départementales que nous avons c'est parce qu'elles sont beaucoup moins nombreuses qu'avant 1981 où nous étions très souvent consultés. En 1980, je me souviens avoir participé à 101 réunions dans l'année. Cette année c'est peu important : une vingtaine seulement.

Faut-il regretter ? Je ne sais pas. Ce qui est certain c'est que nous avons beaucoup plus de mal à être au courant des projets maintenant que précédemment ! Il faudrait être plus nombreux, plus vigilants, plus jeunes. C'est la grâce que je vous souhaite.

Amen.

ANNEXE - Compte d'exploitation du 10.12.85 au 30.11.86

<u>Récapitulatif</u>		<u>Récapitulatif</u>	
<u>Récapitulatif</u>		<u>Dépenses</u>	
Stock de jeux en fin d'exercice	560 000,00	Stock de jeux début d'exercice	675 000,00
Subventions et dons Jeu de l'Hermine national			
Crédit Agricole	29 000,00	Société Brepols	88 405,35
Ministère Urb	25 000,00	Publicités selona	3 418,43
Rampart TUC	6 080,00	Course Figaro DF	10 510,00
DRAE(bulletin)	8 000,00	Dépl ventes Jeux	368,45
Jeu de l'Hermine national :			
Ministère Envirt	59 300,00	Frais expositions	5 091,85
Adm Urbanisme	33 600,00		
Vanias			
Jeu Hermine (B)	12 425,50	Bulletin n°34	8 400,00
Jeu Hermine (N)	98 982,30	Bulletin 35-36	52 144,93
Bulletin	25 002,10	Cartes de voaux	20 852,10
Cartes de voaux 85	18 608,63	Abon.Cotisations	4 363,36
Cartes de voaux 86	901,60	Appoint. Charges	8 740,00
Puzzles	726,40	Dépacements	2 936,00
Remboursement frais de port	5 436,90	Frais de bureau	4 205,75
		Com Mat inform	4 300,00
		Timbrage	15 376,75
		Frais Ass et	2 189,50
		Appoint TUC.PTT	4 000,00
Cotisations			
Amis de l'UMIVEM	22 760,00		
Associés membres	1 565,00		
Collectivités	2 550,00		
Remboursement frais assemblée Générale	1 920,00		
Intérêts UPG	5 144,57		
Intérêts BPBA	1 534,36		
Remboursement avances TUC/PTT	4 500,00		
Divers	440,00		
		Solde créditeur en fin d'exercice	12 174,79
	922 477,36		922 477,36
NB : Solde déficitaire 1984-1985			
Charges subsidiaires 85-86 en donation de la Présidente :			
		Reste à payer (Imprimerie cartes)	30 000,00
Locaux	9 000,00		
Electricité			
Téléphone			
Cauffage	13 000,00		
Dans l'hypothèse de cessation de cette donation, le déficit se monte à 9 825,21 Francs			

Concours des devantures

C'est à la mairie de **Josselin** le 20 décembre 1986 en présence du **Duc de Rohan**, qu'eut lieu la remise des prix de notre concours de photographies lancé par la **FNASSEM** à l'échelon national et par l'**UMIVEM** pour le **Morbihan**, et qui concernait les devantures anciennes. En effet la devanture ayant obtenu le premier prix est sise 3 place Notre Dame à **Josselin**.

Accueillant les lauréats du concours **Madame Borde** a regretté le trop petit nombre des participants aux épreuves, tant au plan départemental qu'au plan national, bien que dit-elle, elle se réjouisse de la qualité des envois.

Elle se réjouit surtout de ce que la ville de **Josselin** soit à l'honneur. "Car, grâce à la famille de **Rohan**, cette ville a accepté de l'évolution tout ce qu'elle a de bon, et cela seulement. Si bien que **Josselin** est de ces villes anciennes que l'ère industrielle et l'ère post-industrielle n'ont pas fait déperir".

Le **Duc de Rohan** remercie **Madame Borde** et remet à **Madame Anne-Josée Merlot** un chèque de 2 000 Francs et aux autres lauréats des livres et jeux offerts par l'**UMIVEM**. Un représentant du Crédit Agricole leur remettait à son tour des cadeaux de la banque : stylos et calculatrices.

Puis une responsable de la Chambre de Commerce offrait une médaille à **Madame Rouxel** propriétaire de la devanture primée. Et tout le monde se retrouvait à la mairie pour un pot de l'amitié offert par la municipalité que l'**UMIVEM** remercie de son accueil.

Voici le classement des 15 participants primés :

Madame Anne-Josée Merlot, pour un magasin de vannerie, 3 place Notre-Dame à **Josselin**

Madame Maryvonne Moy, pour un magasin de jouet, 55 rue Nationale à **Pontivy**

Madame Anne-Josée Merlot, pour un hôtel, 6 place Notre Dame à **Josselin**

Madame Anne-Josée Merlot, pour un Café-crêperie, 9 rue des Vierges à **Josselin**

Madame Sylvie Bahurel, pour un café, 27 rue O de Clisson à **Josselin**
Madame Sylvie Bahurel, pour un magasin de fleurs, 29 rue O de Clisson à **Josselin**

Monsieur Léon Jan, pour une charcuterie, place de l'Eglise à **Naizin**
Monsieur Jean-Yves Le Lan, pour une alimentation, 1 Avenue du Président Wilson à **Auray**

Monsieur Jean-Yves Le Lan, pour un bar-tabac, 11 place aux roues à **Auray**

Monsieur Jean-Yves Le Lan, pour un café, 6 avenue du Président Wilson à **Auray**

Monsieur Didier Thomas, pour une pharmacie, rue Porche à **Rechefort en Terre**

Madame Sylvie Bahurel, pour un magasin de vêtements, 7 rue Frères Bourges à **Ploermel**

Madame Sylvie Bahurel, pour une bibeloterie, Place de la Dénévrance à **Ploermel**

Monsieur Léon Jan, pour une bourellerie, 10 rue du Général de Gaulle à **Réguing**

Monsieur Alain Le Lec'h, pour un salon de coiffure, quai de l'Isle à **Anecy**

Des livres à offrir

Vient de paraître

Aux Editions Ouest-France, un **"Guide de la restauration des Chapelles"**

Très joliment présentée, cette épaisse plaquette, illustrée de dessin de Keranforest et de F. Tanter, réunit en des chapitres clairs l'ensemble de ce qu'il faut savoir si l'on s'intéresse à la restauration des monuments : comment fonder une association, comment la faire vivre, quels sont les droits et les devoirs des propriétaires des édifices (les municipalités) les droits et devoirs des affectataires (le clergé), comment aborder un monument, le connaître dans son histoire, le comprendre dans son

architecture et sa décoration, comment le respecter quand on s'y attaque, (et cela qu'il s'agisse de murs, de charpente, d'enduits, etc...) comment, en lui rendant autant que possible son aspect primitif, lui rendre aussi son âme.

Le livre est écrit par l'abbé **Dilasser**, recteur de **Locronan**, et **Marie-Madeleine Martinic**, membre du Conseil d'Administration de l'**UMIVEM**. Un finistérien, une morbihannaise, engagés tous deux dans des associations qui travaillent pour le patrimoine religieux breton : la **SPREY** (Sauvegarde du Patrimoine Religieux en Yie) et **Breiz Santel**. Ils ont été aidés par le **Chanoine Danigo** qui a écrit une longue étude sur ce qu'ont de particulier "les Chapelles de chez nous", par Monseigneur **Kerville**, juriste dont un ouvrage important (l'Eglise catholique en régime de séparation) a fourni la matière juridique. Et enfin par **Albert Degez**, ancien architecte des Bâtiments de France dont l'ouvrage "**Restaurer en Bretagne**" a été utilisé, en particulier pour ses dessins techniques.

Les auteurs espèrent que leur travail sera utile aux volontaires de la restauration, et aussi aux prêtres et conseillers municipaux qui ont à entretenir les bâtiments religieux.

Pour notre part, nous ne doutons pas qu'il en soit ainsi, d'autant que le prix est modique (37 francs plus frais d'envoi)

Souhaitons qu'une deuxième édition, corrige les fautes typographiques qui gâtent certaines pages. Et que l'ouvrage se répande en **Bretagne** et hors de **Bretagne**.

Châteaux, Manoirs, Gentilhommières du Morbihan.

De Michel de Galzain Chez l'auteur 16 rue Joseph Sauveur 56000 Yannes.

Fort volume de 300 pages 21 x 29, illustré de 160 photographies ou dessins et fort bien présenté ; que l'on paie 150 Francs broché, 230 Francs relié et numéroté (+ 20 Francs de port).

Tout ouvrage de **Michel de Galzain** a de quoi passionner les morbihannais. Celui-ci étudie 150 de nos châteaux, manoirs et gentilhommières, non point seulement dans leurs architectures, mais dans "ce qu'ils ont à dire", à cause de ceux qui les habitèrent. L'auteur a eu communication de nombre d'archives inédites. Son livre sort donc de

l'ordinaire. Et l'on peut prédire qu'il sera un fort recherché car le tirage en est limité !

De Laurent Léna

"**Le Faouët sous la révolution et l'empire**", qui fait suite à son précédent ouvrage : **Le Faouët au temps des Seigneurs**.

Deux études solidement documentées, que cette solidité ne rend nullement pesante. Le **Faouët** sous la Révolution particulièrement intéressant à lire en ces années où l'on prépare la célébration de 1789. Car l'auteur a fouillé dans les archives paroissiales et autres, et nous donne mille détails sur la façon dont la révolution a été acceptée, puis contestée et refusée par beaucoup.

Nos amis disparus

Notre ami **Yves Robic** nous a quittés.

En dépit de sa santé déplorable, il venait fidèlement à nos réunions, où sa lucidité, son esprit critique aiguisé, nous ont souvent aidés. Il aimait profondément son pays du **Faouët**, et tout tout le **Morbihan** dont les paysages l'émuvaient autant par la nature que par les monuments. D'autres que lui auraient dit : "Mon asthme ne me permet pas d'agir pour les sauver et les mettre en valeur". Lui disait plutôt "Comme je ne ferai pas de vieux os, il faut que je me dépêche d'agir". Il avait agi à la Commission départementale des Sites. Sans demander si ses propos...décapants plaisaient ou non. Et à l'**UMIVEM** il est fidèlement venu participer au Conseil d'Administration.

Il nous manquera.

Nous avons perdu aussi, **Jean Martin-Chauffier**, esprit original et courageux, passionné de l'**Île aux Moines** et qui à la tête de l'Association pour la Défense de l'Île aux Moines, l'a défendu jusqu'au dernier jour, avec autant de courage que d'intelligence.

Souhaitons-nous autant de présidents d'associations aussi courtois et efficaces.

L'EAU, un problème de plus en plus préoccupant.

Selon un sondage effectué par un institut spécialisé, à la demande du journal "Le Télégramme" dans le nord-Finistère, il ressort que **81 % des personnes s'avèrent préoccupées par la dégradation de la qualité de l'eau potable, en particulier du fait des nitrates.**

Si vous pensez, également, que l'eau est un élément fondamental indispensable à toute vie et si vous souhaitez disposer d'une bonne information, n'hésitez pas à contacter l'association **"Eaux et Rivières de Bretagne"**

Cette association, membre de l'UMIEM a édité plusieurs documents sous la forme de "cahiers" d'une trentaine de pages chacun :

- L'eau, les nitrates et la santé
- L'eau, les pesticides et la santé
- L'eau, l'uranium et la santé

l'exemplaire, 35 francs franco.
Les 3 exemplaires 100 francs franco.

Si vous souhaitez simplement recevoir un exemplaire de la revue trimestrielle "Eau et Rivières de Bretagne" écrivez à l'association en adressant 10 francs en timbres pour participation et frais d'envoi.

"Eau et Rivières de Bretagne"
1 impasse Camille Pelletan
56100 Lorient.

Des séjours et des voyages différents avec **"Loisirs Coopératifs de Bretagne"**

Un "espace d'amitié qui voyage" c'est ainsi qu'aime à se définir l'association **Loisirs Coopératifs de Bretagne**. 16 boulevard Joffre à Lorient et qui sera heureuse de vous adresser un dépliant sur ses voyages et séjours prévus en 1988 : L'Andalousie - La Turquie - Les Asturies et de nombreuses sorties de la journée ou du weekend vous permettant de découvrir en profondeur, la Bretagne, le Val de Loire, La Normandie...

Jean-Claude Pierre.

Nos arbres après l'ouragan.

On a trop peu parlé dans la presse nationale du désastre écologique, économique et esthétique, causé par l'ouragan du 15 octobre. Arbres abattus, montrant le disque énorme de leur souche, arbres cassés (comme cueillis) à quelques mètres, plus pitoyables encore...on ne compte que ceux-là comme "perdus". Mais combien d'autres ébranchés, étêtés, sont à tout jamais mutilés ?

En certains endroits le bouleversement du paysage est tel que l'on croirait à un bombardement. Ainsi en est-il de quelques kilomètres de la ravissante vallée du Scorff, en aval de Pontcallec. Il a fallu que l'Armée dégage les troncs qui barraient la rivière. Mais qui enlèvera troncs et branches enchevêtrés sur les rives ou au-dessus de la route ?

Quant aux paysages déjà déboisés lors du remembrement, qu'ils sont devenus tristes lorsqu'ils se sont trouvés sur le passage des vents les plus violents ! Telle maison ancienne n'avait gardé, sur sa colline, que quelques hêtres.

Tous les hêtres sont à terre. Elle montre maintenant sa fragilité, qui conduire vite au délabrement, sous le laid enchevêtrement des fils de haute tension, de basse tension, de téléphone. Le paysage est sinistré. Cela suffira-t-il pour que ses habitants soient considérés comme sinistrés eux aussi ? NB

NB : Le Docteur Bovyn, 77 rue La fontaine, 22000 Tréguieux, a créé une union des petits propriétaires sinistrés.

Marie-Madeleine Martinie.



Combien d'années faudra-t-il pour refaire d'aussi beaux brise-vent de chênes ?

Ph. Guinaudeau

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UMIVEM

au 15 avril 87

Mme Marie-Claire BORDE Bordlann 56 600 LANESTER	Présidente	
Mr Jean-Claude PIERRE Rue des Primevères 56 530 QUEVEN	Vice Président	Président de l'association "eau et rivières de Bretagne"
Mr Loïc de KERHOR Manoir de Kergelen 56 390 GÉFANC-CHAMP	Vice Président	Président pour le Morbihan des "vieilles maisons Françaises"
Mr Jacques MERIMEE de 35 bis, rue Ferdinand Buisson 75 016 PARIS	Conseiller Juridique	Conseiller honoraire à la cour Cassation
Mr Rolland LE GALLIC 22 Mayeux		Représentant de Breiz Santel
Mr Jacques FRAVAL de COATPARQUET Coh Castel 56250 MONTERBLANC		Président de la Société Morbihanaise pour la Protection de la Nature
Mr Pierre LE PADELLEC Er Gelgrec 56 310 BUBRY		Président des amis de L'UMIVEM
Mme Marie Madeleine MARTINIE Le mané 56 600 LANESTER	Secrétaire	
Mme Armelle ECHARD 3, rue Duguay Trouin 78 100 SAINT GERMAIN EN LAYE		Présidente de l'association du Pays entre Mèis et Vilaine
Mr Pierre MORICE Kergroix 56 400 CARNAC		Président des Amis de Carnac
Mr Yves DUBOST Manoir de Rédillac 56 200 SAINT JACUT LES PINS	Conseiller en architecture	
Mr Robert VEKEMANS Mané er Pont 56 870 BADEN	Trésorier	
Mme Paulette PARIS Le Grand Bodo 56750 Damgan	Conseiller juridique adjoint	Présidente de l'association de Sauvegarde de la Région de Damgan
Mr Yves MAZE Ker Paul 56 370 SARZEAU		Président de l'association pour la sauvegarde du Pays de Rhuys

Directeur de la Publication : Marie-Claire Borde

Imp. La Liberté - Lorient

Dépot légal : 4^{me} Trimestre 1987
